

Document d'études

direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DARES

Numéro 173

Septembre 2012

Programme national de réforme de la France 2012-2015

Annexe statistique relative à l'emploi

Coordination
Guillaume DELAUTRE
(DARES)

Le complément statistique relatif à l'emploi du Programme national de réforme de la France 2012-2015 a été coordonné par la Dares avec les contributions de la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (Depp), la Direction générale du Trésor, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), l'Insee et Pôle emploi.

Résumé

Dans le cadre de la Stratégie « Europe 2020 » adoptée lors du Conseil européen de juin 2010, les programmes nationaux de réforme rédigés par les États membres de l'Union Européenne exposent les réformes structurelles qu'ils souhaitent mettre en œuvre pour répondre aux orientations politiques fixées par les chefs d'États et de gouvernement afin d'atteindre les grands objectifs de cette nouvelle stratégie. En ce qui concerne l'emploi, l'objectif communautaire consiste à atteindre un taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans de 75% d'ici à 2020. En outre, quatre des dix nouvelles lignes directrices intégrées adoptées dans le cadre de cette stratégie sont relatives aux politiques de l'emploi, d'éducation et de lutte contre la pauvreté.

Comme ce fut le cas dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, le Programme national de réforme du gouvernement français a été accompagné d'une annexe statistique relative à l'emploi dont la réalisation a été coordonnée par la Dares. Ce document d'études reprend cette annexe statistique.

Mots clés : stratégie Europe 2020, programme national de réforme, ligne directrice, comité de l'emploi, joint assessment framework

Introduction

Adoptée lors du Conseil européen de juin 2010, la Stratégie « Europe 2020 » se situe dans le prolongement de la Stratégie de Lisbonne (2000-2010). Elle vise ainsi à créer les conditions d'une croissance intelligente par le développement une économie fondée sur la connaissance et l'innovation, durable car fondée sur une économie plus verte, plus efficace dans la gestion des ressources et plus compétitive et inclusive en visant à renforcer l'emploi, la cohésion sociale et territoriale.

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, et afin de guider l'action des États membres et de l'Union européenne, cinq grands objectifs à atteindre d'ici 2020 ont été définis par le Conseil européen. Ils portent sur l'emploi, la recherche et développement, l'environnement, l'éducation et la pauvreté/exclusion. Plus précisément, ces cinq grands objectifs sont : (1) relever à 75% le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans ; (2) investir 3% du produit intérieur brut (PIB) dans la recherche et le développement; (3) réduire de 20% les émissions de carbone (et de 30% si les conditions le permettent), accroître de 20% la part des énergies renouvelables et accroître de 20% l'efficacité énergétique; (4) réduire le taux d'abandon scolaire à moins de 10% et augmenter jusqu'à 40% le taux de diplômés de l'enseignement supérieur; (5) réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

À la lumière de ces grands objectifs, les États membres ont défini leurs objectifs nationaux, en tenant compte des positions de départ et des situations qui sont les leurs. S'agissant de l'emploi, la France s'est fixée comme objectif d'atteindre un taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans de 75% d'ici à 2020 et a choisi de le compléter par un sous-objectif de 70% pour le taux d'emploi des femmes dans la même tranche d'âge.

La Stratégie « Europe 2020 » repose également sur dix nouvelles lignes directrices intégrées, qui remplacent les vingt-quatre lignes directrices précédentes de la Stratégie de Lisbonne, et qui traitent de manière cohérente des questions liées à l'emploi et des grandes questions de politiques économiques. Parmi ces dix nouvelles lignes directrices intégrées, quatre sont relatives aux politiques de l'emploi, d'éducation et de lutte contre la pauvreté :

- ligne directrice n°7 : accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail, diminuer le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi ;
- ligne directrice n°8 : développer une main-d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- ligne directrice n°9 : améliorer la qualité des systèmes d'éducation et de formation et les rendre plus performants à tous les niveaux, et augmenter la participation à l'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent ;
- ligne directrice 10 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.

Conformes au pacte de stabilité et de croissance, ces lignes directrices intégrées donnent aux États membres des orientations précises concernant l'élaboration de leurs politiques nationales. Elles devraient rester stables jusqu'en 2014 afin que l'accent puisse être placé sur leur application et serviront de base aux recommandations spécifiques adressées par le Conseil aux États membres.

Les programmes nationaux de réforme, rédigés par les États membres, exposent de manière détaillée les actions entreprises pour la mise en œuvre des lignes directrices intégrées et la concrétisation des grands objectifs arrêtés dans le cadre de la Stratégie « Europe 2020 ». Au cours du semestre européen, la partie relative à l'emploi des programmes nationaux de réforme fait l'objet d'un examen multilatéral par la Commission européenne et les membres du Comité de l'emploi. Cet examen aboutit à un avis du Comité de l'emploi au Conseil des ministres du travail (EPSCO) qui présente les domaines où doivent porter prioritairement les réformes ainsi que les progrès à accomplir au regard des objectifs à atteindre en termes de taux d'emploi nationaux.

Comme ce fut le cas dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, le Programme national de réforme du gouvernement français a été accompagné en avril 2012 d'une annexe statistique relative à l'emploi dont la réalisation a été coordonnée par la Dares. Afin de faciliter l'utilisation des statistiques présentées dans ce document dans le cadre de la surveillance multilatérale, la nomenclature et la présentation retenues pour ces indicateurs s'inspire du cadre commun d'évaluation (*Joint Assessment Framework*) développé par le Comité de

l'emploi pour suivre les lignes directrices 7 à 9.

La sélection des indicateurs présentés dans ce document se fonde sur celle retenue par le groupe « Indicateurs » du Comité de l'emploi pour l'élaboration du cadre commun d'évaluation. Elle est complétée par les indicateurs, pertinents au niveau national, qui contribuent à suivre la mise en œuvre des priorités françaises. Il convient toutefois de préciser que les données contenues dans ce document sont exclusivement issues de sources statistiques nationales. De fait, elles peuvent reposer sur des définitions ou des conventions qui diffèrent de celles habituellement mobilisées au plan européen, conduisant alors à des divergences avec les données harmonisées publiées par l'institut européen de statistiques, Eurostat. Ce document s'efforce d'identifier les divergences, quand elles existent, entre les données présentées dans ce document et celles habituellement publiées au plan européen ou national.

Avertissements

Accroître la participation au marché du travail

Le concept d'âge utilisé est celui d'âge atteint au cours de la semaine de référence de l'enquête (appelé âge atteint à la date de l'enquête ou âge exact).

Le ratio de chômage des jeunes est calculé sur la population âgée de 18 à 24 ans. Eurostat calcule ce ratio sur la population des âgée de 15 à 24 ans.

L'âge moyen de sortie du marché est calculé à partir de la situation déclarée par les individus âgés de 50 ans et plus à la date de l'enquête et celle 11 mois auparavant. Contrairement à la méthode de calcul retenue par Eurostat, cet indicateur n'est donc pas fondé sur un modèle probabiliste.

Améliorer le fonctionnement du marché du travail, combattre la segmentation

Les transitions annuelles entre les différentes situations sur le marché du travail sont observées à partir de l'enquête Emploi.

Les données d'accidents du travail et de maladies professionnelles sont calculées à partir des données administratives de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et non à partir de l'enquête *European Statistics on Accidents in Work* (ESAW).

Adéquation du système de protection sociale et attractivité du travail (1) : adéquation du système de protection sociale

Les données sur le taux de pauvreté des individus selon leur type d'activité sont calculées à partir de l'enquête sur les Revenus Fiscaux (ERF) et non à partir du dispositif de Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV), qui est la version française de l'Enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC).

Concilier la vie familiale et la vie professionnelle

Les données sur les structures d'accueil des jeunes enfants sont observées à partir de sources nationales et non à partir du dispositif SRCV.

Exploiter les politiques de création d'emploi

La croissance de l'emploi est estimée à partir des estimations d'emploi et non à partir du système des comptes nationaux.

Assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

L'écart de rémunération entre hommes et femmes est calculé à partir de l'enquête Emploi et non à partir des déclarations annuelles des données sociales (DADS), source principalement mobilisée par l'Insee pour analyser les salaires, ni de l'Enquête sur la Structure des Salaires (*Structure of Earnings Survey*).

Accroître l'offre de compétences, la productivité et la formation tout au long de la vie

Le taux de participation à une formation présenté dans le document est calculé sur la base du calendrier du trimestre précédent l'enquête et non uniquement sur la base des quatre semaines précédentes.

Améliorer le système d'éducation et de formation

Les données sur les jeunes interrompant leurs études initiales à un faible niveau de formation sont calculées à partir de sources nationales de statistiques scolaires et non à partir de l'enquête Emploi.

SOMMAIRE

ACCROITRE LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL.....	11
- Taux d'emploi.....	11
- Taux de chômage.....	12
- Taux de chômage selon le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale	13
- Proportion de chômage des jeunes	14
- Taux d'activité.....	14
- Taux d'emploi et taux de chômage des ressortissants de l'Union Européenne et de ceux des pays tiers en 2011	15
- Taux de sous-emploi.....	15
- Age moyen de sortie du marché du travail	16
- Taux d'emploi et taux d'emploi « sous-jacent » des 55-64 ans.....	16
AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL, COMBATTRE LA SEGMENTATION	17
- Transitions annuelles entre les différentes situations sur le marché du travail.....	17
- Temps partiel, formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié et part de l'emploi non salarié.....	18
- Dispersion des taux d'emploi et des taux de chômage régionaux	19
- Accidents du travail et maladies professionnelles	21
DES POLITIQUES D'ACTIVATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL	23
- Taux de chômage de longue durée.....	23
- Taux d'activation des chômeurs de longue durée.....	24
- Prévention et participation des chômeurs de longue durée aux mesures actives	25
- Évolution des dépenses de politique de marché du travail (catégories 2 à 7) en % PIB	26
- Évolution des dépenses de politique du marché du travail (catégories 2 à 7) par personne souhaitant travailler	26
- Évolution des participants de politique du marché du travail (catégories 2 à 7) pour 100 personnes souhaitant travailler	26
ADEQUATION DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET ATTRACTIVITE DU TRAVAIL (1): ADEQUATION DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE.....	27
- Taux de pauvreté des individus au seuil de 60 % du niveau de vie médian selon leur type d'activité (concept BIT)	27
- Évolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) en pourcentage de PIB.....	27
- Évolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) par personne souhaitant travailler.....	27
ADEQUATION DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET ATTRACTIVITE DU TRAVAIL (2) : ACCROITRE L'ATTRACTIVITE DU TRAVAIL ET DE L'ACTIVITE.....	28
- Nombre de foyers fiscaux concernés par la prime pour l'emploi.....	28
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)	28
CONCILIER LA VIE FAMILIALE ET LA VIE PROFESSIONNELLE	30
- Articulation emploi-famille en 2010 (taux en %).....	30
- Structures d'accueil des jeunes enfants.....	31

EXPLOITER LES POLITIQUES DE CREATION D'EMPLOI.....	33
- - Croissance de l'emploi	33
ASSURER L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES	34
- Écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes	34
- Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	34
ACCROITRE L'OFFRE DE COMPETENCES, LA PRODUCTIVITE ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	35
- Formation tout au long de la vie	35
- Évolution de la productivité du travail	36
AMELIORER LE SYSTEME D'EDUCATION ET DE FORMATION	38
- Niveaux de formation des jeunes de 20 à 24 ans	38
- Niveaux de formation des personnes de 20 à 64 ans en 2010	39
- Jeunes interrompant leurs études à un faible niveau de formation	40
- Dépenses publiques d'éducation	41
- Jeunes ni en emploi, ni en formation (NEET)	42
MECANISME DE FIXATION DES SALAIRES ET EVOLUTION DU COUT DU TRAVAIL	43
- Évolution des taux de cotisations sociales	43
- Taux moyen de taxation par tranche de revenus salariaux	45
- Évolution des coûts salariaux unitaires nominaux et des coûts salariaux unitaires réels du travail	46
- Évolution du salaire moyen par tête	46

Accroître la participation au marché du travail

- Taux d'emploi

en pourcentage

	20-64 ans			20-24 ans			25-54 ans			55-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes									
2003	69,7	76,1	63,5	51,3	55,1	47,6	80,4	87,7	73,3	37,0	40,9	33,3
2004	69,5	75,8	63,5	50,6	54,9	46,5	80,5	87,6	73,7	37,8	41,6	34,2
2005	69,4	75,3	63,7	49,6	53,6	45,6	80,7	87,6	74,0	38,5	41,5	35,7
2006	69,3	74,9	63,8	49,0	53,5	44,6	81,2	87,8	74,7	38,1	40,5	35,8
2007	69,8	75,0	64,8	50,5	53,7	47,4	82,0	88,2	76,0	38,2	40,5	36,0
2008	70,4	75,5	65,5	51,0	54,3	47,8	83,0	89,1	77,2	38,2	40,6	35,9
2009	69,4	74,1	64,9	49,7	52,0	47,4	82,0	87,6	76,6	38,9	41,5	36,6
2010	69,1	73,7	64,7	48,7	52,0	45,4	81,7	87,1	76,6	39,7	42,1	37,4
2011	69,1	73,8	64,6	48,4	52,5	44,4	81,3	86,7	76,2	41,4	44,0	39,0

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires.

Après une période de relative stabilité de 2003 à 2006, le taux d'emploi des 20-64 ans, c'est-à-dire la proportion des 20-64 ans en emploi, a progressé de 2006 à 2008, atteignant 70,4 %. Avec la forte dégradation de la situation économique, le taux d'emploi des 20-64 ans, mesuré en moyenne annuelle, a ensuite reculé de 2008 à 2010, puis s'est stabilisé en 2011. 69,1% des personnes âgées de 20 à 64 ans sont en emploi en moyenne sur l'ensemble de l'année 2011, soit 1,3 point de moins qu'en 2008. En raison de la poursuite de la progression tendancielle de l'activité féminine et de la plus forte sensibilité de l'emploi masculin à la conjoncture économique, le taux d'emploi des hommes (73,8 % en 2011, soit 1,7 point de moins qu'en 2008) a plus fortement reculé que celui des femmes (64,6% en 2011, soit 0,9 point de moins qu'en 2008).

En 2011, moins d'un jeune sur deux est en emploi entre 20 et 24 ans (48,4%), soit 0,3 point de moins qu'en 2010. De 2003 à 2010, l'évolution du taux d'emploi des 20-24 ans avait connu les mêmes fluctuations que celui de l'ensemble de la population an âge de travailler.

Concernant les seniors, jusqu'en 2010 l'évolution du taux d'emploi masque des effets de structure démographique : à partir de 2001, les premières générations nombreuses de l'après-guerre entrent dans la classe d'âge des 55-64 ans. Or, entre 55 et 64 ans, le taux d'emploi diminue fortement avec l'avancement en âge. De 2001 à 2005, l'arrivée progressive de ces premières générations de l'après-guerre tend à faire augmenter le taux d'emploi des 55-64 ans, alors qu'ensuite et jusqu'en 2010, ces premières générations vieillissant, l'effet de structure démographique joue à la baisse sur le taux d'emploi sans que cela ne reflète un changement de comportement. Corrigé de cet effet, le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans est stable de 2003 à 2006 puis augmente ensuite, tandis que celui des femmes de la même tranche d'âge est en augmentation continue depuis 2003 (voir page 15 les taux d'emploi dits « sous-jacents »).

- **Taux de chômage**

en pourcentage

	15 - 64 ans			18 - 24 ans			25 - 54 ans			55 - 64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes									
2003	8,5	7,7	9,5	18,5	18,1	19,1	7,6	6,6	8,8	5,0	5,0	5,1
2004	8,9	8,0	9,9	20,1	19,5	20,7	7,8	6,8	9,0	5,6	5,3	6,0
2005	8,9	8,1	9,9	20,7	19,8	21,7	7,8	6,8	8,9	5,3	5,4	5,2
2006	8,9	8,1	9,7	21,7	20,7	22,9	7,6	6,7	8,5	5,7	5,9	5,6
2007	8,0	7,5	8,6	19,1	18,6	19,6	7,0	6,3	7,7	5,1	5,3	4,8
2008	7,4	6,9	7,9	18,7	18,8	18,5	6,3	5,6	7,1	4,6	4,8	4,4
2009	9,2	8,9	9,4	23,3	24,3	22,2	7,7	7,2	8,2	6,2	6,4	6,0
2010	9,4	9,1	9,7	22,9	22,4	23,5	8,0	7,5	8,5	6,7	6,9	6,4
2011	9,3	8,9	9,8	22,2	21,4	23,0	8,1	7,5	8,6	6,6	6,5	6,6

Concepts : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires.

En 2011, 9,3 % des actifs de France métropolitaine âgés de 15 à 64 ans sont au chômage. Après avoir baissé rapidement de 2006 à 2007 (-0,9 point), le taux de chômage a poursuivi sa baisse en moyenne annuelle de 2007 à 2008 (-0,6 point), malgré la forte dégradation du marché du travail qui s'est traduite par une augmentation importante du taux de chômage à partir du 2^e trimestre 2008. Entre 2008 et 2009, le taux de chômage a fortement augmenté (+1,8 point), puis légèrement de 2009 à 2010 (+0,2 point), le taux de chômage ayant été orienté à la baisse tout au long de l'année 2010. Cette baisse s'est poursuivie jusqu'à la mi-2011, puis le taux de chômage est reparti à la hausse au cours du second semestre. En moyenne sur l'année, la baisse du taux de chômage a ainsi été de faible ampleur de 2010 à 2011 (-0,1 point).

Entre 2008 et 2011, la hausse du chômage a concerné toutes les tranches d'âge. Le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé que celui des autres tranches d'âge : 22,2 % des actifs de 18 à 24 ans sont au chômage en 2011. Le taux de chômage des jeunes est aussi plus réactif à la conjoncture économique : ainsi, de 2006 à 2007, il a baissé de 2,6 points pour les 18-24 ans, contre seulement 0,7 point pour les 25-54 ans, tandis que de 2008 à 2009, il a augmenté de 4,6 points contre 1,4 point pour les 25-54 ans. Le taux de chômage des 55-64 ans (6,6 % en 2011) est plus faible que celui des actifs moins âgés et a augmenté de 2 points de 2008 à 2011.

La baisse du taux de chômage entre 2003 et 2008 a été plus accentuée pour les femmes que pour les hommes (respectivement -1,6 point contre -0,8 point) poursuivant ainsi la tendance à la réduction de l'écart hommes-femmes constatée depuis 1975. La crise ayant touché en premier lieu l'emploi masculin, avec en particulier le fort repli de l'intérim tout au long de l'année 2008, l'augmentation du taux de chômage de 2008 à 2009 a été plus marquée pour les hommes (+2 points) que pour les femmes (+1,5 point). De 2009 à 2011, le taux de chômage des femmes a augmenté de 0,4 point, tandis que celui des hommes s'est stabilisé avec la reprise des créations d'emplois. En 2011, le taux de chômage des femmes est supérieur de 0,9 point à celui des hommes, soit un écart deux fois moindre qu'en 2003.

Taux de chômage selon le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale

en pourcentage

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Peu diplômés	Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale	33,6	36,8	38,6	41,0	37,0	37,9	49,4	44,3	45,8
	Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale	21,8	23,8	25,9	25,6	24,7	23,4	26,6	31,3	29,6
	Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale	9,6	9,9	10,2	10,2	9,4	9,0	10,8	12,0	12,0
Diplômés de l'enseignement secondaire	Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale	15,1	17,5	18,1	18,2	17,6	16,7	23,2	22,5	22,1
	Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale	10,2	10,6	10,8	10,6	10,1	9,9	12,0	11,8	13,2
	Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale	6,1	6,1	6,0	6,0	5,1	4,8	6,3	6,4	6,5
Diplômés de l'enseignement supérieur	Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale	10,2	10,4	9,8	10,1	9,0	6,3	9,6	10,7	9,5
	Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale	5,4	5,8	6,0	5,1	5,0	3,7	4,9	5,0	5,2
	Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale	4,4	4,7	4,4	4,4	4,1	3,8	4,3	4,1	4,1
Ensemble	Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale	15,5	16,7	16,9	17,6	16,2	14,5	20,3	20,1	19,1
	Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale	9,6	10,3	10,8	10,2	9,8	8,9	10,6	11,1	11,5
	Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale	6,9	7,0	7,0	7,0	6,2	5,8	7,0	7,3	7,3

Concepts : chômage au sens du BIT, nomenclature de formation CITE ; 5 et 6 : supérieur, 3 et 4 : secondaire (bac et CAP/BEP), 1 et 2 : peu diplômés (brevet, CEP, aucun diplôme)

Champ : population des ménages de France métropolitaine, actifs sortis de formation initiale (études scolaires ou universitaires sans interruption de plus d'un an, y compris apprentissage). Les personnes n'ayant pas suivi d'études initiales ne sont pas prises en compte.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires.

En 2011, le taux de chômage des jeunes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale est de 19,1%. Il varie fortement en fonction du niveau de diplôme : le taux de chômage des peu diplômés (brevet, CEP et sans diplôme) est de 45,8%, alors que celui des diplômés de l'enseignement supérieur est de 9,5%. Entre 2008 et 2011, quels que soient le niveau de diplôme et l'ancienneté sur le marché du travail, le taux de chômage a augmenté.

Proportion de chômage des jeunes

en pourcentage de la population totale des 18-24 ans

Année	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	9,7	10,3	9,1
2004	10,4	11,1	9,8
2005	10,6	11,1	10,1
2006	11,1	11,6	10,6
2007	9,8	10,4	9,3
2008	9,6	10,6	8,7
2009	12,3	13,8	10,9
2010	12,0	12,7	11,3
2011	11,4	11,9	10,9

Concepts : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires.

Alors que le taux de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la population active) des jeunes de 18 à 24 ans est de 22,2 % en 2011, la part de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la population totale de la tranche d'âge considérée) des jeunes de 18 à 24 ans n'est que de 11,4 % la même année, car environ la moitié des jeunes de ces âges poursuit des études sans travailler. La proportion de jeunes au chômage est plus faible pour les femmes que pour les hommes (-1 point en 2011).

Taux d'activité

en pourcentage

	15 -64 ans			18 -24 ans			25 -54 ans			55-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	69,9	75,7	64,3	52,1	56,7	47,7	87,1	93,9	80,4	38,9	43,0	35,1
2004	70,0	75,5	64,6	51,9	56,8	47,2	87,3	94,0	80,9	40,1	44,0	36,4
2005	69,9	75,2	64,7	51,3	56,1	46,7	87,5	94,0	81,3	40,7	43,8	37,7
2006	69,8	74,9	64,8	51,1	56,3	46,2	87,8	94,1	81,7	40,4	43,0	37,9
2007	69,9	74,7	65,2	51,5	55,8	47,3	88,1	94,2	82,3	40,2	42,7	37,8
2008	70,0	74,7	65,4	51,6	56,3	47,1	88,7	94,4	83,1	40,0	42,6	37,6
2009	70,5	75,0	66,1	52,9	56,7	49,0	88,8	94,4	83,4	41,5	44,3	38,9
2010	70,5	74,9	66,1	52,3	56,6	48,0	88,9	94,2	83,7	42,5	45,2	40,0
2011	70,4	74,7	66,1	51,5	55,8	47,3	88,5	93,8	83,4	44,3	47,1	41,8

Concepts : activité au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires.

En 2011, 70,4 % des personnes âgées entre 15 et 64 ans sont actives (i.e. en emploi ou au chômage). Pour les hommes, ce taux est de 74,7 % en 2011, proche de 75 %, comme c'est le cas depuis 2005. Pour les femmes du même âge, le taux d'activité est proche de 66 %, stable depuis 2009, après avoir progressé de près de 2 points entre 2003 et 2009. De 2009 à 2011, le taux d'activité des jeunes de 18 à 24 ans a baissé de 1,4 point (51,5 % en 2011). L'activité des 55-64 ans a progressé entre 2003 et 2011 pour les hommes (+4,1 points) comme pour les femmes (+6,7 points).

- **Taux d'emploi et taux de chômage des ressortissants de l'Union Européenne et de ceux des pays tiers en 2011**

en pourcentage

	Ressortissants de l'Union			Non ressortissants de l'Union		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Taux d'emploi des 20-64 ans						
Peu ou pas diplômés	56,3	62,3	50,8	40,4	56,0	28,2
Diplômés de l'enseignement secondaire	70,4	74,8	65,6	52,3	63,0	40,7
Diplômés de l'enseignement supérieur	81,8	84,9	79,3	57,9	67,5	48,4
Ensemble	70,1	74,4	66,0	47,1	60,5	35,1
Taux de chômage des 15-64 ans						
Peu ou pas diplômés	14,2	14,2	14,2	28,6	26,0	32,3
Diplômés de l'enseignement secondaire	8,6	7,6	9,8	23,4	21,1	27,0
Diplômés de l'enseignement supérieur	5,1	4,8	5,3	19,6	16,5	23,5
Ensemble	8,7	8,3	9,2	25,0	22,4	28,7

Concepts : activité au sens du BIT, nomenclature de formation CITE ; 5 et 6 : supérieur, 3 et 4 : secondaire (bac et CAP/BEP), 1 et 2 : peu diplômés (brevet, CEP, aucun diplôme)
Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi 2011, Insee, traitement Dares ; données provisoires.

En 2011, le taux d'emploi des ressortissants de l'Union européenne âgés de 20 à 64 ans (27 pays, y compris les personnes de nationalité française) est de 70,1 %, et celui des non ressortissants de l'Union de 47,1%. L'écart de taux d'emploi entre les ressortissants de l'Union et ceux des pays tiers est nettement plus élevé pour les femmes (31 points) que pour les hommes (14 points).

Le taux de chômage des non ressortissants de l'Union européenne âgés de 15 à 64 ans (25,0 %) est en 2011 de près de 3 fois supérieur à celui des ressortissants de l'Union (8,7 %). Cet écart est particulièrement accentué chez les diplômés de l'enseignement supérieur.

- **Taux de sous-emploi**

en pourcentage de l'emploi

	20-64 ans			20-24 ans			25-54 ans			55-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes									
2008	4,7	2,1	7,6	8,9	4,1	14,3	4,5	1,9	7,3	4,0	2,3	5,8
2009	5,5	3,0	8,3	10,2	5,6	15,1	5,2	2,8	7,9	4,6	2,9	6,4
2010	5,9	3,3	8,7	11,0	7,1	15,4	5,6	2,9	8,5	4,9	3,3	6,5
2011	5,0	2,5	7,8	10,2	6,2	14,9	4,7	2,2	7,5	4,2	2,3	6,1

Concepts : actifs occupés et sous emploi au sens du BIT, sous emploi = temps partiel subi + chômage technique ou partiel, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires.

En 2011, 2,5 % des hommes et 7,8 % des femmes âgés de 20 à 64 ans qui travaillent sont en situation de sous-emploi : ils travaillent à temps partiel, mais souhaitent travailler plus d'heures et sont disponibles pour le faire (temps partiel subi), ou bien ont travaillé involontairement moins que d'habitude (chômage technique ou partiel). Le taux de sous-emploi est particulièrement élevé pour les jeunes femmes (14,9 % des emplois occupés par des femmes âgées de 20 à 24 ans correspondent à des situations de sous emploi). Après avoir sensiblement augmenté entre 2008 et 2010, le taux de sous-emploi s'est replié en 2011.

- **Âge moyen de sortie du marché du travail**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ensemble	58,9	58,8	58,5	58,8	59,1	59,1	59,6	59,7	60,0

Concept : activité déclarée, âge exact à la date de l'enquête, sont considérées comme ayant cessé leur activité, les personnes de 50 ans ou plus se déclarant en activité 11 mois avant l'enquête et inactives à l'enquête.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires.

Les personnes âgées d'au moins 50 ans se déclarant inactives en 2011 alors qu'elles déclarent avoir été en emploi ou au chômage 11 mois plus tôt, sont âgées en moyenne de 60,0 ans en 2011, soit près de 4 mois de plus qu'en 2010 et près d'une année de plus qu'en 2007.

- **Taux d'emploi et taux d'emploi « sous-jacent » des 55-64 ans**

Taux d'emploi

en pourcentage

	55-64 ans			55-59 ans			60-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	37,0	40,9	33,3	54,4	60,0	49,0	13,3	14,4	12,3
2004	37,8	41,6	34,2	54,8	60,2	49,6	13,5	14,6	12,4
2005	38,5	41,5	35,7	55,1	59,1	51,3	13,8	14,8	12,9
2006	38,1	40,5	35,8	54,7	58,0	51,5	14,3	15,1	13,6
2007	38,2	40,5	36,0	55,3	58,6	52,2	15,7	16,6	14,8
2008	38,2	40,6	35,9	56,3	59,0	53,8	16,3	18,3	14,5
2009	38,9	41,5	36,6	58,5	61,4	55,7	17,0	19,0	15,1
2010	39,7	42,1	37,4	60,6	64,2	57,2	17,9	19,1	16,7
2011	41,4	44,0	39,0	63,9	67,4	60,5	18,8	20,4	17,4

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires.

Taux d'emploi « sous-jacent »

en pourcentage

	55-64 ans			55-59 ans			60-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	32,9	36,2	29,8	52,6	58,0	47,4	13,2	14,4	12,2
2004	33,2	36,3	30,3	53,4	58,3	48,6	13,1	14,3	12,0
2005	34,0	36,3	31,7	54,7	58,6	51,0	13,2	14,1	12,5
2006	34,3	36,4	32,3	54,8	58,4	51,5	13,7	14,5	13,1
2007	35,2	37,4	33,2	55,7	59,1	52,5	14,7	15,7	13,9
2008	36,0	38,3	33,9	56,5	59,2	53,9	15,6	17,4	13,8
2009	37,5	39,8	35,2	58,4	61,2	55,8	16,5	18,5	14,6
2010	39,1	41,4	36,8	60,5	64,0	57,3	17,6	18,8	16,4
2011	41,3	44,0	38,8	63,9	67,6	60,5	18,8	20,5	17,1

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle. Taux d'emploi « sous-jacent » : moyenne arithmétique des taux par âge détaillé ; il n'est donc pas pondéré par la taille des différentes cohortes et permet de neutraliser les effets de composition démographique particulièrement importants avec l'arrivée depuis 1996 des cohortes du baby-boom dans la tranche d'âge des 50 ans et plus, qui affectent fortement le niveau du taux d'emploi effectif.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires.

Corrigé des effets démographiques par âge, le taux d'emploi des seniors (que l'on appelle alors taux d'emploi « sous-jacent ») a augmenté de façon continue entre 2003 et 2011, avec une accentuation à la hausse depuis 2007. Le taux d'emploi « sous-jacent » des 55-64 ans a ainsi progressé de 8,4 points en 8 ans, et cette hausse a concerné aussi bien les 55-59 ans (+11,3 points) que les 60-64 ans (+5,6 points), les hommes (+7,8 points) comme les femmes (+9,0 points).

Améliorer le fonctionnement du marché du travail, combattre la segmentation

- Transitions annuelles entre les différentes situations sur le marché du travail

en pourcentage

		Situation l'année N					
		CDI, non salarié	Intérimaire	Autre contrat temporaire (y compris contrats aidés)	Chômage	Inactif	Ensemble
Situation déclarée l'année N-1	Chômeur en :						
	2006	15,2	4,8	14,5	38,1	27,5	100,0
	2007	18,3	3,7	13,5	38,0	26,6	100,0
	2008	13,2	3,1	13,0	44,7	26,1	100,0
	2009	14,3	4,7	13,7	42,8	24,4	100,0
	2010	13,2	4,0	13,9	45,0	23,9	100,0
	Intérimaire en :						
	2006	20,3	49,5	8,3	16,4	5,5	100,0
	2007	18,9	54,0	7,6	14,8	4,7	100,0
	2008	11,7	43,3	9,9	28,6	6,6	100,0
	2009	14,3	44,6	10,5	22,6	8,0	100,0
	2010	14,1	51,2	8,1	18,9	7,7	100,0
	Autre contrat temporaire (hors contrats aidés) en :						
	2006	12,7	2,8	61,7	14,6	8,1	100,0
	2007	13,6	2,6	60,1	14,8	9,0	100,0
2008	10,7	2,1	57,9	19,3	10,0	100,0	
2009	13,0	2,1	59,5	17,0	8,3	100,0	
2010	12,1	1,8	60,2	17,5	8,5	100,0	

Concept : situation au sens du BIT à la date de l'enquête et déclarative un an auparavant ; la catégorie « CDI » comprend les contrats à durée indéterminée du secteur privé et des entreprises publiques ainsi que les titulaires de la fonction publique ; les autres contrats temporaires comprennent les contrats à durée déterminée du secteur privé et des entreprises publiques, les contractuels pour une durée limitée, auxiliaires et vacataires du secteur public, ainsi que les emplois aidés repérés par l'enquête Emploi.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires.

En moyenne sur l'année 2011, parmi les personnes se déclarant au chômage un an auparavant, 45,0% sont toujours au chômage et 31,1% sont en emploi : 13,2% en contrat à durée indéterminée ou en tant que non salarié, 4,0% sont intérimaires et 13,9% sont employés sur un contrat temporaire.

En 2011, 18,9% des personnes qui se sont déclarées intérimaires un an auparavant sont au chômage. Avec l'effondrement de l'emploi intérimaire en 2008 (-35% du 1^{er} trimestre 2008 au 1^{er} trimestre 2009), cette proportion avait augmenté de 14 points entre 2007 et 2008 ; le rebond de l'intérim de la mi-2009 au début de l'année 2011 a permis ensuite une baisse de près de 10 points entre 2008 et 2010.

Les personnes qui en 2011 déclarent avoir été dans un emploi temporaire (hors intérim et emploi aidés par l'État) un an auparavant sont 60,2 % à toujours travailler avec un contrat temporaire, 1,8% à être intérimaires et 12,1 % à travailler en contrat à durée indéterminée ou en tant que non salarié.

Temps partiel, formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié et part de l'emploi non salarié

en pourcentage

	Part de l'emploi non salarié dans l'emploi total	Part dans l'emploi salarié			
		Emplois stables à temps plein	Emplois stables à temps partiel	Formes particulières d'emploi à temps plein	Formes particulières d'emploi à temps partiel
Ensemble					
2003	11,4	73,6	13,7	8,9	3,8
2004	10,9	73,4	13,9	9,0	3,7
2005	10,9	72,6	14,2	9,5	3,8
2006	11,4	72,3	14,2	9,6	3,9
2007	11,0	72,3	14,0	9,6	4,1
2008	10,6	72,9	13,7	9,4	3,9
2009	11,0	72,8	14,4	9,1	3,8
2010	11,5	71,8	14,6	9,5	4,1
2011	11,6	71,6	14,5	9,8	4,0
Hommes					
2003	14,3	85,0	3,6	9,4	2,0
2004	13,7	85,0	3,4	9,6	2,0
2005	13,9	83,7	3,7	10,4	2,2
2006	14,5	83,4	3,7	10,6	2,2
2007	14,2	83,6	3,5	10,6	2,3
2008	13,5	84,0	3,6	10,2	2,2
2009	14,3	84,4	3,9	9,5	2,2
2010	15,0	82,9	4,2	10,4	2,5
2011	15,1	82,4	4,2	11,0	2,5
Femmes					
2003	8,1	61,1	24,8	8,4	5,7
2004	7,6	60,9	25,2	8,4	5,5
2005	7,4	60,7	25,4	8,4	5,5
2006	7,8	60,5	25,3	8,6	5,7
2007	7,4	60,4	25,0	8,5	6,1
2008	7,4	61,3	24,4	8,6	5,7
2009	7,3	60,9	25,1	8,6	5,5
2010	7,6	60,5	25,1	8,6	5,7
2011	7,8	60,6	25,1	8,7	5,6

Concept : actifs occupés au sens du BIT, les formes particulières d'emploi comprennent l'intérim, les CDD (contractuels pour une durée limitée, auxiliaires et vacataires pour le public), ainsi que les emplois aidés repérés par l'enquête Emploi (essentiellement alternance et non marchand).

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement DARES ; données 2011 provisoires.

Depuis 2003, de 11 à 12 % des emplois sont occupés par des indépendants ; le statut d'indépendant est environ deux fois plus fréquent pour les hommes (15,1% en 2011) que pour les femmes (7,8% en 2011).

Les formes particulières d'emploi (intérim, emploi aidés, contrats à durée limitée) concernent 13,8% des emplois salariés en 2011, soit une proportion proche de celle de 2003. Les femmes salariées occupent un peu plus souvent une forme particulière d'emploi que les hommes (respectivement 14,3 % contre 13,5 %).

En 2011, 18,5 % des salariés travaillent à temps partiel. Ces salariés à temps partiel sont, pour une grande majorité, des femmes. Plus de trois femmes sur dix travaillent à temps partiel. La part du travail à temps partiel

dans l'emploi salarié a progressé d'environ 1 point pour les hommes et 0,5 point pour les femmes entre 2008 et 2011.

Les emplois à temps plein sous contrat sans limitation de durée restent très majoritaires parmi les emplois salariés : ils représentent 71,6 % de l'ensemble des emplois salariés en 2011 (-1,3 point par rapport à 2008 et -2 points par rapport à 2003). C'est surtout le cas pour les hommes : plus de huit emplois salariés sur dix contre six sur dix pour les femmes.

- **Dispersion des taux d'emploi et des taux de chômage régionaux**

Taux d'emploi régionaux

en pourcentage

Région	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Alsace	72,3	72,5	72,2	71,7	71,1	70,8	70,7	71,7	72,5	71,8	71,6	71,3
Aquitaine	69,6	69,7	69,6	69,4	69,1	68,8	68,7	69,5	69,6	68,5	68,2	68,0
Auvergne	68,6	69,1	69,5	69,6	69,3	69,3	68,8	69,0	69,3	68,2	67,8	67,7
Basse-Normandie	69,2	69,3	69,3	69,3	69,6	69,3	68,8	69,2	69,7	68,7	68,5	68,0
Bourgogne	68,9	69,2	69,4	69,3	69,4	69,1	68,9	69,3	69,9	68,7	68,3	68,1
Bretagne	69,3	69,8	70,0	69,9	70,2	70,1	69,7	70,1	70,3	69,2	69,0	68,2
Centre	72,1	72,7	72,7	72,2	71,7	71,9	71,7	71,8	71,8	70,8	70,6	70,2
Champagne-Ardenne	68,2	68,7	68,7	68,4	68,1	68,0	67,8	68,1	68,4	67,1	66,9	66,7
Corse	57,7	58,2	58,3	58,3	58,1	58,7	59,3	60,4	61,1	61,2	61,7	61,4
Franche-Comté	70,9	71,6	71,7	71,5	71,0	70,8	70,4	70,8	70,9	69,1	68,8	68,5
Haute-Normandie	68,4	69,1	69,3	69,1	68,6	68,8	68,3	69,2	69,5	68,1	67,4	66,7
Île-de-France	74,5	75,0	74,8	73,7	73,1	73,3	73,4	74,5	75,3	74,6	73,8	73,5
Languedoc-Roussillon	61,9	62,5	63,1	63,7	63,6	63,6	63,3	63,9	64,2	63,5	63,3	62,5
Limousin	68,9	69,4	69,5	69,1	68,8	68,8	67,9	68,1	68,3	66,5	66,2	66,0
Lorraine	67,5	68,0	68,1	67,9	67,8	67,6	67,5	68,1	68,6	67,0	66,8	66,7
Midi-Pyrénées	68,0	68,5	69,0	69,0	68,9	68,8	68,8	69,1	69,6	69,2	68,9	68,8
Nord-Pas-de-Calais	63,1	63,9	64,5	64,4	64,2	63,7	63,5	64,1	64,7	63,8	63,3	63,4
Pays De La Loire	71,6	72,1	72,2	71,9	71,7	71,5	71,5	72,0	72,8	71,3	71,0	70,6
Picardie	68,6	69,1	69,3	68,6	68,4	68,0	67,6	67,9	68,2	66,5	66,1	65,6
Poitou-Charentes	69,0	69,5	69,6	69,2	69,1	68,9	68,3	68,8	68,9	67,5	67,2	66,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	64,5	65,7	66,7	66,9	67,3	67,4	67,5	68,3	69,3	68,9	68,5	68,1
Rhône-Alpes	71,8	72,3	72,4	71,9	72,0	71,9	71,9	72,8	73,5	72,2	72,2	72,3
France Métropolitaine	69,6	70,1	70,3	69,9	69,7	69,7	69,5	70,2	70,8	69,8	69,4	69,1

Note : les taux d'emploi, relatifs à la tranche d'âge 20-64 ans, sont calculés en moyenne annuelle. Des différences méthodologiques expliquent la légère surestimation des taux d'emploi pour la France métropolitaine affichés dans ce tableau par rapport à ceux présentés page 6.

Source : estimations annuelles d'emploi et estimations de population, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee, données 2011 provisoires.

Dispersion des taux d'emploi régionaux

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indicateur de dispersion	5,4	5,2	4,8	4,3	4,1	4,2	4,4	4,5	4,7	4,8	4,7	4,7

Lecture : la dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux d'emploi régionaux, pondérés par la population des 20-64 ans de la région. Les taux d'emploi sont pris en moyenne annuelle.

Le coefficient de variation est l'écart-type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux d'emploi se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Source : estimations annuelles d'emploi et estimations de population, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee, données 2011 provisoires.

Entre 2008 et 2009, les taux d'emploi ont fortement diminué dans toutes les régions (-1 point en moyenne). Les deux années suivantes, les taux d'emploi diminuent plus faiblement. Entre 2010 et 2011, la baisse des taux d'emploi concerne l'ensemble des régions, à l'exception des régions Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes (+0,1 point). En 2011, les taux d'emploi régionaux s'étendent, en France métropolitaine, de 61,4% pour la Corse à 73,5% pour l'Île-de-France.

Après avoir diminué de 2000 à 2004, l'indicateur de dispersion régionale des taux d'emploi a par la suite légèrement augmenté. Entre 2008 et 2011, la dispersion entre les régions est restée stable.

Taux de chômage régionaux

en pourcentage

Région	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Alsace	5,2	5,0	5,8	6,9	7,7	8,1	8,3	7,3	6,7	8,6	8,7	8,4
Aquitaine	8,8	8,0	7,9	8,4	8,7	8,7	8,5	7,7	7,2	8,7	9,1	9,2
Auvergne	7,8	7,4	7,0	7,3	7,7	7,7	7,8	7,3	6,8	8,4	8,5	8,4
Basse-Normandie	8,1	7,5	7,6	8,2	8,5	8,6	8,6	7,7	7,1	9,0	8,9	8,8
Bourgogne	7,5	6,7	7,0	7,6	7,9	8,0	7,9	7,1	6,7	8,5	8,7	8,6
Bretagne	7,1	6,5	6,7	7,2	7,3	7,3	7,4	6,8	6,2	7,8	8,0	7,9
Centre	6,9	6,2	6,5	7,3	7,8	7,8	7,7	6,9	6,5	8,3	8,6	8,5
Champagne-Ardenne	8,7	8,2	8,1	8,9	9,3	9,4	9,6	8,5	8,0	9,8	9,5	9,6
Corse	11,7	10,8	9,6	9,3	9,7	9,6	9,4	8,6	7,9	8,7	9,3	9,5
Franche-Comté	6,3	5,6	6,5	7,3	7,8	8,0	8,4	7,4	7,0	9,5	9,2	8,5
Haute-Normandie	9,9	8,9	8,8	9,2	9,8	9,7	9,7	8,7	8,1	10,3	10,4	10,4
Île-de-France	7,5	6,7	7,4	8,4	8,9	8,7	8,3	7,5	6,6	7,9	8,3	8,2
Languedoc-Roussillon	13,4	12,1	11,9	12,0	12,1	12,0	12,0	11,1	10,5	12,3	12,6	12,9
Limousin	6,7	6,0	6,0	6,5	7,0	7,0	7,2	6,6	6,2	8,0	8,2	8,4
Lorraine	7,7	7,0	7,4	8,1	8,6	8,9	9,1	8,2	7,6	9,8	9,9	9,6
Midi-Pyrénées	9,1	8,5	8,2	8,5	8,7	8,8	8,9	8,1	7,5	9,0	9,3	9,3
Nord-Pas-de-Calais	12,1	11,1	10,8	11,1	11,7	11,9	12,2	11,3	10,6	12,6	12,9	12,7
Pays De La Loire	7,2	6,6	6,7	7,2	7,6	7,5	7,6	6,7	6,2	8,2	8,3	7,9
Picardie	9,4	8,6	8,5	9,1	9,5	9,8	9,9	9,0	8,6	10,9	11,1	10,9
Poitou-Charentes	8,4	7,7	7,5	8,0	8,3	8,4	8,4	7,5	7,1	8,9	9,0	8,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,1	10,9	10,2	10,4	10,4	10,4	10,4	9,7	8,8	10,4	10,8	11,0
Rhône-Alpes	7,4	6,5	6,8	7,6	7,8	7,8	7,6	7,0	6,5	8,5	8,5	8,2
France Métropolitaine	8,5	7,7	7,9	8,5	8,9	8,9	8,8	8,0	7,4	9,1	9,4	9,3

Note : les taux de chômage sont calculés en moyenne annuelle. Population des personnes âgées de 15 ans et plus.

Source : estimations de chômage, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee, données 2011 provisoires.

Dispersion des taux de chômage régionaux

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indicateur de dispersion	23,2	23,5	18,9	15,4	14,5	14,6	15,5	16,5	17,5	15,4	15,2	16,2

Lecture : la dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux de chômage régionaux, pondérés par la population active de la région. Les taux de chômage sont pris en moyenne annuelle.

Le coefficient de variation est l'écart-type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux de chômage se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Source : Insee, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee, données 2011 provisoires.

Entre 2008 et 2009, les taux de chômage ont nettement augmenté dans toutes les régions (+1,7 point en moyenne). En revanche, l'année suivante, la hausse moyenne métropolitaine a été plus modérée (+0,3 point) et dans certaines régions comme la Franche-Comté, la Champagne-Ardenne ou la Basse-Normandie, le taux de chômage a diminué. Entre 2010 et 2011, les taux de chômage évoluent peu en moyenne, et dans des sens différents selon les régions : avec des baisses allant jusqu'à -0,7 point pour la Franche-Comté ou des hausses allant jusqu'à +0,3 point pour le Languedoc-Roussillon.

L'indicateur de dispersion régionale des taux de chômage évolue sur longue période de façon procyclique : il se réduit en période de ralentissement de l'économie (2001-2004 et 2008-2010) et s'élève en période de reprise (2004-2008). La dispersion augmente d'un point entre 2010 et 2011.

- **Accidents du travail et maladies professionnelles**

Évolution des accidents du travail reconnus

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Accidents avec arrêt, en milliers	743	737	760	721	692	699	701	720	704	651	659
Décès	730	730	686	661	626	474	537	622	569	538	529
Indice de fréquence	44,1	42,8	43,0	40,9	39,5	39,1	39,4	39,4	38,0	36,0	36,0
Taux de gravité	1,01	1,06	1,17	1,35	1,33	1,25	1,27	1,28	1,31	1,32	1,32

Note : les accidents avec arrêt désignent l'ensemble des accidents de travail indemnisés, pour la première fois l'année considérée, par le versement d'une prestation en espèces (indemnité journalière, indemnité en capital, rente), ou qui pourraient l'être si la victime disposait d'ayant droit.

Champ : 18,3 millions de salariés du régime général de Sécurité sociale en 2010, essentiellement du secteur privé non agricole.

Source : caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Le risque d'être victime d'un accident du travail reconnu (AT) peut être mesuré par l'indice de fréquence (nombre d'AT avec arrêt pour 1 000 salariés). Il est calculé sur les 18,3 millions de salariés du régime général de Sécurité sociale en 2010, essentiellement du secteur privé non agricole.

Après avoir diminué pendant trois années consécutives (de 720 150 en 2007 à 651 453 en 2009), le nombre de cas reconnus d'AT avec arrêt repart à la hausse en 2010 (658 847 AT, soit 7 400 cas en plus par rapport à l'année précédente). Cette augmentation est entièrement due à la hausse de l'effectif des salariés du régime général (18,3 millions en 2010, contre 18,1 millions en 2009), puisque l'indice de fréquence est stable entre 2009 et 2010 (36 AT reconnus pour 1 000 salariés). Entre 2000 et 2005, l'indice de fréquence avait diminué de 13 %, puis il était resté stable jusqu'en 2007.

Une partie de la baisse de l'indice de fréquence entre 2008 et 2009 résulte du ralentissement de l'activité économique, comme on le voit lors de chaque récession. Ainsi, entre 2008 et 2009, les Comités techniques nationaux (CTN) ayant connu les plus fortes réductions de leurs effectifs (métallurgie, chimie, industries du bois, services hors banques et assurances) sont aussi ceux qui enregistrent les plus fortes baisses du risque d'AT, de -8 à -10 %. En effet lors d'une récession, l'intensité du travail tend à baisser car la réduction de l'emploi n'est pas aussi rapide que la baisse de la production. De même, la baisse du recours à l'intérim (-26 % en 2009), et peut-être, dans une moindre mesure, le possible changement de statut principal de certains intérimaires en auto-entrepreneur (dont les AT ne sont plus déclarés à la Cnam), contribuent à la baisse de l'indice de fréquence entre 2008 et 2009.

Le nombre d'AT mortels est aussi en baisse depuis 2007 (-9% en 2008, -5 % en 2009 et -2 % en 2010). Après avoir diminué de 54 % entre 2000 et 2005 (une baisse spectaculaire de 24 % a même été enregistrée en 2005), le nombre de décès s'était accru de 13 % en 2006 et 16 % en 2007. La baisse observée jusqu'en 2005 semble imputable en partie aux mesures des pouvoirs publics visant à prévenir les accidents de la route survenus dans le cadre des activités professionnelles, qui représentent un risque majeur pour les salariés (30 % des AT mortels en 2003, contre 21 % en 2006, sont dus à des AT de la route). Ces mesures de prévention ont été un peu moins efficaces en 2007, puisque 23 % des AT mortels proviennent d'un AT routier professionnel, ce qui représente 28 décès en plus par rapport à l'année précédente.

Enfin, depuis une dizaine d'années, si les salariés sont moins exposés au risque d'AT reconnu, ceux-ci sont plus graves. Le taux de gravité (nombre de jours perdus suite à un AT par millier d'heures de travail) a augmenté de 30 % depuis 2000.

Évolution des maladies professionnelles indemnisées chaque année

en nombre

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Maladies, en milliers	21	24	31	34	36	41	42	43	45	49	50
Décès	237	318	426	485	581	493	467	420	425	564	533

Note : les maladies professionnelles désignent l'ensemble des maladies professionnelles indemnisées, pour la première fois l'année considérée, par le versement d'une prestation en espèces (indemnité journalière, indemnité en capital, rente).

Champ : 18,3 millions de salariés du régime général de Sécurité sociale en 2010, essentiellement du secteur privé non agricole.

Source : caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Le nombre de maladies professionnelles (MP) indemnisées a plus que doublé en 10 ans, passant de 21 697 en 2000 à 50 688 en 2010. Cette augmentation résulte à la fois d'une tendance à l'intensification du travail et d'une meilleure reconnaissance juridique des droits des travailleurs, ainsi que d'une plus grande sensibilisation du corps médical à l'origine potentiellement professionnelle de certaines pathologies.

La part des affections péri articulaires, autrement nommées Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) continue d'augmenter. Elles représentent désormais plus de 85% des maladies professionnelles indemnisées en 2010.

Les décès provoqués par les MP reconnues, en hausse entre 2008 et 2009, ont diminué en 2010. Après avoir plus que doublé entre 2000 et 2004, les décès provoqués par les MP avaient diminué depuis cette date. Ils sont imputables en grande partie à l'amiante.

Des politiques d'activation du marché du travail

- Taux de chômage de longue durée

en pourcentage de la population active

Année	Ensemble	Hommes	Femmes
2003	3,5	3,1	3,9
2004	3,6	3,2	4,0
2005	3,7	3,2	4,1
2006	3,7	3,5	4,0
2007	3,2	3,0	3,4
2008	2,6	2,6	2,7
2009	3,4	3,3	3,6
2010	3,8	3,7	3,8
2011	3,9	4,1	3,7

Note : les chômeurs pour lesquels la durée de chômage n'est pas renseignée sont répartis au prorata entre moins d'un an et plus d'un an.

Concepts : activité au sens du BIT, moyenne annuelle..

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires.

En 2010, 3,9 % des actifs sont au chômage depuis au moins un an. Alors que le taux de chômage de longue durée a légèrement augmenté entre 2003 et 2006 (+0,2 point), il s'est ensuite replié de plus d'un point en 2 ans. Entre 2008 et 2011, le taux de chômage de longue durée a augmenté de 1,3 point.

Après un mouvement de hausse entre 2003 et 2006 qui a surtout touché les hommes (+0,4 point, contre +0,1 point pour les femmes), le taux de chômage de longue durée s'est replié pour les hommes (-0,9 point) et pour les femmes (-1,3 point). Entre 2008 et 2011, le taux de chômage de longue durée a augmenté de 1,5 point pour les hommes et de 1,0 point pour les femmes. En 2011, le taux de chômage de longue durée des femmes chômeurs (3,7 %) est inférieur à celui des hommes (4,1 %).

Taux d'activation des chômeurs de longue durée

	CLD bénéficiant d'une mesure d'activation en 2010 (a)	Chômeurs de longue durée (cat. A) en 2010 (b)	Taux d'activation en 2010 (a) / (a)+(b)	Rappel : taux d'activation en 2009
Ensemble	348 555	899 480	27,9%	28,7%
< 25 ans (> 6 mois)	73 639	155 703	32,1%	28,0%
25 ans & + (> 12 mois)	274 916	743 777	27,0%	28,9%
Hommes	154 250	489 429	24,0%	25,1%
H < 25 ans (> 6 mois)	35 646	84 810	29,6%	25,7%
H 25 ans & + (> 12 mois)	118 605	404 619	22,7%	25,0%
Femmes	194 304	410 051	32,2%	32,3%
F < 25 ans (> 6 mois)	37 993	70 893	34,9%	30,6%
F 25 ans & + (> 12 mois)	156 311	339 158	31,5%	32,6%
<i>détail par catégorie :</i>				
catég.2 : Formation professionnelle	12 048	899 480	1,3%	2,0%
H < 25 ans (> 6 mois)	1 180	84 810	1,4%	3,9%
H 25 ans & + (> 12 mois)	4 271	404 619	1,0%	2,1%
F < 25 ans (> 6 mois)	885	70 893	1,2%	2,1%
F 25 ans & + (> 12 mois)	5 711	339 158	1,7%	1,3%
catég.4 : Aides à l'emploi	91 983	899 480	9,3%	10,2%
H < 25 ans (> 6 mois)	17 255	84 810	16,9%	13,5%
H 25 ans & + (> 12 mois)	30 341	404 619	7,0%	9,0%
F < 25 ans (> 6 mois)	13 529	70 893	16,0%	13,9%
F 25 ans & + (> 12 mois)	30 858	339 158	8,3%	9,6%
catég. 6 : Création d'emploi	171 190	899 480	16,0%	16,5%
H < 25 ans (> 6 mois)	11 913	84 810	12,3%	8,9%
H 25 ans & + (> 12 mois)	45 948	404 619	10,2%	11,1%
F < 25 ans (> 6 mois)	19 708	70 893	21,8%	17,7%
F 25 ans & + (> 12 mois)	93 621	339 158	21,6%	23,1%
catég.7 : Accre	73 334	899 480	7,5%	6,7%
H < 25 ans (> 6 mois)	5 298	84 810	5,9%	4,8%
H 25 ans & + (> 12 mois)	38 044	404 619	8,6%	8,1%
F < 25 ans (> 6 mois)	3 871	70 893	5,2%	4,1%
F 25 ans & + (> 12 mois)	26 121	339 158	7,2%	6,2%

Source : Dares, à partir de la base PMT 2010 d'Eurostat ; extraction le 14 mars 2012. Estimations Dares.

Moyennes annuelles.

Champ : France métropolitaine.

DEFM : catégorie A (demandeurs d'emploi inscrits, sans activités réduites). Sont ici considérés comme Chômeurs de longue durée (CLD) les demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 6 mois (pour les jeunes de moins de 25 ans) ou au moins 12 mois pour les adultes (25 ans et plus).

. Catégorie 2 : données très incomplètes. Les données par durée d'inscription au chômage ne sont pas disponibles pour les stages de formation organisés par les Régions.

. Catégorie 3 : pas de mesure de "rotation dans l'emploi et partage de l'emploi" en France.

. Catégorie 4 : contrat initiative-emploi (CIE) et contrat unique d'insertion (CUI-CIE), contrat de professionnalisation, Insertion par l'économique.

. Catégorie 5 (emploi protégé et réadaptation) : pas de données de stock par durée antérieure de chômage.

. Catégorie 6 : contrat d'avenir, contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) et contrat unique d'insertion (CUI-CAE).

. Catégorie 7 : aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre).

Le nombre de chômeurs de longue durée (CLD) ayant bénéficié d'une mesure d'activation a progressé de 60 000 entre 2009 et 2010 pour s'établir à près de 350 000 en 2010. Toutefois, avec la poursuite de l'accroissement du chômage et plus particulièrement du chômage de longue durée en 2010, le taux d'activation

fléchit un peu par rapport à 2009 : 27,9% des demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiaient d'une mesure d'activation en 2010 contre 28,7% l'année précédente.

Le développement du contrat unique d'insertion a permis le quasi maintien du taux d'activation des CLD adultes (CUI-CAE dans le secteur non marchand) ou l'augmentation du taux des jeunes CLD (CUI-CIE) dans le secteur concurrentiel.

- **Prévention et participation des chômeurs de longue durée aux mesures actives**

en pourcentage

	Demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas d'un « service d'accompagnement »						Demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas d'un « nouveau départ »					
	Moins de 25 ans			De 25 ans et plus			Moins de 25 ans			De 25 ans et plus		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
A l'horizon de 4 mois												
2003	24,5	24,3	24,8	35,7	35,1	36,2	26,8	26,3	27,3	39,2	38,5	39,8
2004	23,7	23,1	24,4	34,2	33,4	35,0	26,6	25,8	27,5	38,4	37,4	39,3
2005	22,2	21,6	22,9	32,0	31,1	33,0	25,3	24,4	26,2	36,2	35,0	37,3
2006	19,4	18,8	20,0	27,8	27,0	28,5	23,1	22,3	24,0	33,0	32,1	33,8
2007	16,1	15,8	16,3	22,4	21,8	22,9	22,1	21,5	22,8	31,6	30,9	32,2
2008	17,1	17,9	16,3	23,1	23,4	22,9	25,5	26,4	24,6	34,1	34,4	33,9
2009	17,0	17,8	16,1	24,9	25,5	24,2	27,3	28,2	26,2	36,5	37,3	35,6
2010	13,8	14,0	13,6	22,9	23,1	22,7	24,9	24,9	24,9	34,8	34,7	34,8
A l'horizon de 12 mois												
2003	4,3	4,1	4,5	10,9	10,7	11,2	5,4	5,1	5,7	14,3	13,8	14,7
2004	3,6	3,3	3,9	9,2	8,7	9,7	4,7	4,3	5,2	12,6	11,9	13,3
2005	2,9	2,7	3,1	7,8	7,4	8,2	3,9	3,6	4,3	10,7	10,2	11,3
2006	2,0	1,8	2,2	4,7	4,5	5,0	3,3	3,0	3,6	8,4	8,1	8,7
2007	1,8	1,7	1,8	3,7	3,5	3,9	3,7	3,5	3,9	8,7	8,4	8,9
2008	1,9	2,0	1,7	4,2	4,4	4,0	4,9	5,2	4,6	10,4	10,9	9,9
2009	1,9	2,0	1,7	5,0	5,2	4,8	5,2	5,5	4,9	11,6	12,1	11,0
2010	1,8	1,8	1,9	5,2	5,2	5,2	4,8	4,7	5,0	11,2	11,2	11,2

Services d'accompagnement : nombre de demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M et continûment demandeur d'emploi 4 mois/12 mois plus tard, n'ayant participé à aucun service d'accompagnement (catégorie PMT 1.1.2) rapporté au nombre de demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M.

Nouveaux départs : part des demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M et continûment demandeur d'emploi au cours des 4 mois/12 mois suivants qui n'ont participé à aucune mesure de politique active du marché du travail (catégories PMT 2 à 7) parmi ceux entrés en catégorie A au mois M.

Demandeurs de catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Source : Pôle emploi, fichier historique, traitements Dares-Pôle emploi

En 2010, 13,8% des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 4 mois suivants leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucun service d'accompagnement (ateliers, évaluations, parcours d'accompagnement, etc.). Ce taux est plus élevé parmi les nouveaux demandeurs d'emploi âgés de 25 et plus (22,9%). La même année, 1,8% des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans et 5,2% de ceux âgés de 25 ans et plus sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 12 mois suivants leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucun service d'accompagnement.

En 2010, 24,9% des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 4 mois suivants leur entrée et n'ont bénéficié durant cette

période d'aucune mesure d'accompagnement permettant un nouveau départ (du type formation professionnelle, incitation à l'emploi, emploi protégé et réadaptation, création directe d'emploi ou aides à la création d'entreprise). Ce taux est plus élevé parmi les nouveaux demandeurs d'emploi âgés de 25 ans et plus (34,8%). En 2010, 4,8% des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans et 11,2% de ceux âgés de 25 ans et plus sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 12 mois suivants leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucune mesure de politique de marché du travail.

- **Évolution des dépenses de politique de marché du travail (catégories 2 à 7) en % PIB**

	2006	2007	2008	2009	2010
Dépense PMT (2-7) en % PIB	0,68%	0,71%	0,64%	0,73%	0,83%

Source : Dares, à partir d'Eurostat, Insee et Dares.

Les dépenses pour les mesures actives (catégories 2 à 7) de politique du marché du travail ont progressé en 2009 et surtout en 2010, en réponse à la dégradation du marché du travail depuis le second semestre 2008. Le développement des contrats aidés dans le secteur non marchand (CUI-CAE) a été particulièrement notable.

- **Évolution des dépenses de politique du marché du travail (catégories 2 à 7) par personne souhaitant travailler**

	2006	2007	2008	2009	2010
Dépense de PMT (2-7) par PST	3 623 €	4 266 €	4 168 €	3 900 €	4 435 €

Source : Dares, à partir d'Eurostat, Insee et Dares.

Les dépenses pour les mesures actives (catégories 2 à 7) de politique du marché du travail, rapportées à la population souhaitant travailler, avaient fléchi en 2009. La progression du nombre de bénéficiaires présents dans les mesures actives était restée inférieure à celle du nombre de demandeurs d'emploi ou de personnes souhaitant travailler.

En 2010, l'intensification du recours aux mesures actives depuis 2009 se traduit par une remontée significative de la dépense moyenne par personne souhaitant travailler, dans un contexte où l'augmentation du chômage a sensiblement ralenti par rapport à 2009.

- **Évolution des participants de politique du marché du travail (catégories 2 à 7) pour 100 personnes souhaitant travailler**

	Total	Hommes	Femmes
2006	46,51	50,38	35,11
2007	53,47	57,75	39,62
2008	52,84	59,63	40,90
2009	41,72	43,12	32,51
2010	45,07	nd	nd

Source : Eurostat, base Politiques du marché du travail.

La part des personnes souhaitant travailler bénéficiant d'une mesure active s'est repliée en 2009, en raison de la forte dégradation du marché du travail depuis la mi-2008. Elle progresse en 2010, avec le développement des contrats aidés, en particulier dans le secteur non marchand.

Adéquation du système de protection sociale et attractivité du travail (1) :
Adéquation du système de protection sociale

- **Taux de pauvreté des individus au seuil de 60 % du niveau de vie médian selon leur type d'activité (concept BIT)**

	2004	2005	2006	2007	2008	En % 2009
Actifs ayant un emploi	7,3	7,5	7,5	7,8	7,4	7,6
Chômeurs	33,6	34,5	34,9	36,4	35,9	35,0
Ensemble (y compris individus de moins de 15 ans)	12,6	13,1	13,1	13,4	13,0	13,5

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Revenus fiscaux et sociaux.

Les personnes en emploi sont beaucoup moins souvent exposées à la pauvreté que les autres : le rapport entre leur taux de pauvreté et celui de l'ensemble de la population a même diminué de 0,58 à 0,56 entre 2004 et 2009. À l'inverse, le taux de pauvreté des chômeurs est nettement plus élevé que le taux moyen : sur toute la période récente, le rapport entre ces deux taux se maintient aux alentours de 2,6 - 2,7. L'emploi reste donc le meilleur rempart contre la pauvreté et ce rôle protecteur s'est même renforcé au cours de la dernière décennie.

- **Évolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) en pourcentage de PIB**

	2006	2007	2008	2009	2010
Dépense PMT (8) en % PIB	1,34 %	1,20 %	1,16 %	1,42 %	1,45 %

Source : Dares, à partir d'Eurostat, Insee et Dares.

Les dépenses d'allocation - chômage (catégorie PMT 8), ont fortement augmenté en 2009, avec la dégradation du marché du travail débutée à la mi-2008. Avec la contraction du PIB en 2009, ces dépenses, exprimées en points de PIB, augmentent d'autant plus vivement.

En 2010, la progression du chômage et des dépenses d'allocation chômage sont moindres qu'en 2009, et l'activité redémarre.

- **Évolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) par personne souhaitant travailler**

	2006	2007	2008	2009	2010
Dépense de PMT (8) par PST	7 131 €	7 217 €	7 515 €	7 564 €	7 716 €

Source : Dares, à partir d'Eurostat, Insee et Dares.

Les dépenses d'allocation chômage (catégorie PMT 8), rapportées à la population souhaitant travailler, avaient augmenté lors du point bas de la courbe du chômage en 2008, avant la remontée du second semestre 2008. Le plein effet de la crise se fait sentir en 2009 où les dépenses d'allocation chômage et le nombre de bénéficiaires potentiels augmentent tous deux vivement.

En 2010, la dépense totale d'allocation chômage progresse davantage (+3% en volume) que le nombre de personnes souhaitant travailler, en particulier la réserve de main d'œuvre qui augmente de moins de 2%.

**Adéquation du système de protection sociale et attractivité du travail (2) :
Accroître l'attractivité du travail et de l'activité**

- **Nombre de foyers fiscaux concernés par la prime pour l'emploi**

Nombre de foyers fiscaux concernés	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
En millions	8,7	8,5	8,3	8,8	9,1	8,6	8,9	8,9	8,2	7,3	6,7
En % du nombre total de foyers	26,3%	25,5%	25,0%	25,0%	26,3%	24,5%	25,0%	24,7%	22,5 %	20,0%	18,2%

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2011, 6,7 millions de foyers fiscaux ont bénéficié de la PPE au titre de leurs revenus 2010.

Source : ministère de l'Économie et des Finances, chiffres Direction Générale des Finances Publiques, traitement Direction Générale du Trésor.

Créée en 2001, la Prime pour l'emploi (PPE) a permis d'augmenter le surcroît de revenu disponible procuré par l'exercice d'une activité professionnelle faiblement rémunérée. Ce crédit d'impôt vise à compenser une partie de l'augmentation des prélèvements et de la diminution des aides sociales liées à l'exercice d'une activité professionnelle.

L'évolution du nombre de foyers bénéficiaires dépend de l'évolution de la distribution des revenus et des évolutions du dispositif.

Outre l'indexation du barème destinée à garantir une évolution cohérente des seuils (notamment que le montant maximal soit atteint au Smic), le dispositif a été réformé substantiellement à plusieurs reprises :

- En 2003, le montant de la PPE versé aux personnes exerçant à temps partiel a été nettement augmenté.
- En 2006 et 2007, une révision importante du barème a porté le montant maximal de la prime de 538€ en 2005 à 714€ en 2006 puis 948€ en 2007 et a augmenté la majoration appliquée aux travailleurs à temps partiel (une personne payée au Smic et à mi-temps touchait en 2005 72,5% du montant de la PPE perçu par une personne au Smic à plein temps, cette proportion a été relevée à 82,5% en 2006 et 92,5% en 2007).
- Depuis 2008, le barème de la PPE n'a pas été revalorisé, et, à compter de 2010, la PPE d'un foyer fiscal est diminuée des montants de RSA activité versés au titre de l'année précédente (7 mois de RSA activité versés en 2009 en raison de son introduction au 1^{er} juin et imputés sur la PPE 2010, une année entière de RSA activité versée en 2010 et imputée sur la PPE 2011).

La désindexation et la création du RSA activité expliquent la baisse du nombre de foyers fiscaux concernés, passant de 8,9 millions de foyers en 2008 à 6,7 millions en 2011.

- **Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)**

Données au 31 décembre

	RSA « Activité »	RSA	RSA « Activité » en % du RSA
2009	598 800	1 730 200	34,6 %
2010*	665 600	1 833 800	36,3 %

Champ : France métropolitaine.

Source : données CNAF et MSA.

* Depuis le 1^{er} septembre 2010, le champ du RSA s'est élargi au moins de 25 ans (sous conditions de travail). Les allocataires du "RSA jeune" représentent moins de 1% de l'ensemble.

À partir du 1^{er} juin 2009, le RSA a remplacé le RMI et l'API en France métropolitaine. Le RSA est un dispositif familial, sous conditions de ressources, destiné à un foyer. Il peut être versé à toute personne résidant en France et âgée d'au moins 25 ans, ou sans condition d'âge pour les personnes assumant la charge d'au moins

un enfant né ou à naître. Depuis le 1^{er} septembre 2010, il a été étendu aux personnes de moins de 25 ans ayant travaillé au moins deux ans au cours des trois dernières années. Il est en vigueur dans les DOM depuis le 1^{er} janvier 2011.

Le RSA complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti. Ce dernier est calculé comme la somme de deux composantes :

- un montant forfaitaire, dont le barème varie en fonction de la composante familiale du foyer ;
- une fraction (62 %) des revenus professionnels des membres du foyer.

Les bénéficiaires cessent de percevoir l'allocation lorsque les revenus du foyer excèdent le niveau du revenu garanti. Ainsi, pour les personnes appartenant à un foyer dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire, le RSA assure un rôle de minimum social (« RSA socle »). Pour les personnes ayant un revenu d'activité et appartenant à un foyer dont les ressources sont inférieures au revenu garanti, le RSA assure un rôle de complément au revenu d'activité (« RSA activité »). On distingue le RSA « activité seul » (pour les personnes ayant une activité professionnelle et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire), et le RSA « socle + activité » (pour les personnes ayant une activité professionnelle et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire). Il n'est pas nécessaire d'avoir perçu le RSA socle pour percevoir le RSA activité.

Au 31 décembre 2010, 1,83 million de foyers bénéficient du RSA en France métropolitaine. A cette même date, 665 600 personnes bénéficient du « RSA activité » en France métropolitaine soit 36,3 % des allocataires du RSA. Le nombre d'allocataires du RSA activité a augmenté plus rapidement que celui du nombre d'allocataires du RSA dans son ensemble, en lien avec la montée en charge de la composante nouvelle du RSA, le RSA activité seul.

Concilier la vie familiale et la vie professionnelle

- *Articulation emploi-famille en 2010 (taux en %)*

Situation familiale	Taux d'activité		Dont temps complet		temps partiel		chômage	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
En couple	72,6	83,4	45,7	74,9	21,6	3,9	5,3	4,7
Sans enfant	63,1	68,4	43,4	59,6	15,0	4,4	4,7	4,4
1 enfant de moins de 3 ans	79,8	97,1	52,7	86,1	18,3	3,2	8,7	7,7
2 enfants dont au moins 1 de moins de 3 ans	67,2	97,4	34,4	86,8	27,7	3,8	5,1	6,7
3 enfants ou plus dont au moins 1 de moins de 3 ans	42,8	94,6	17,0	79,1	21,6	6,0	4,3	9,6
1 enfant âgé de 3 ans ou plus	80,6	86,4	53,0	78,8	22,7	3,9	4,9	3,7
2 enfants âgés de 3 ans ou plus	86,8	95,2	52,6	88,8	29,4	2,9	4,9	3,5
3 enfants ou plus âgés de 3 ans ou plus	73,4	93,4	35,9	83,8	29,8	3,6	7,7	5,9
Célibataire	72,0	77,9	48,7	63,3	14,6	5,9	8,7	8,6
Ensemble	72,4	82,2	46,5	72,3	19,8	4,3	6,2	5,5

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, personnes de référence et éventuels conjoints âgés de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2010.

En 2010, plus de 72 % des femmes en couple âgées de 15 à 64 ans sont présentes sur le marché du travail, qu'elles soient actives occupées à temps complet (46 %), occupées à temps partiel (22 %) ou au chômage (5%). Pour les mères, la présence d'un ou deux enfants, lorsqu'ils sont âgés de 3 ans ou plus, se conjugue souvent avec l'exercice d'une activité professionnelle. Avec au moins 3 enfants, tous âgés de 3 ans ou plus, l'activité féminine est plus faible mais elle a nettement progressé par rapport au début des années 1990. C'est surtout la présence des jeunes enfants (âgés de moins de 3 ans) qui interfère avec l'exercice d'une activité professionnelle : si la présence d'un seul enfant de moins de 3 ans a peu d'effet, en revanche l'activité des mères de 2 ou 3 enfants, dont au moins un âgé de moins de 3 ans, est beaucoup moins répandue. De plus, lorsqu'elles travaillent, ces femmes le font, pour la moitié d'entre elles, à temps partiel. A l'inverse, le taux d'activité des hommes n'est que peu influencé par le nombre et l'âge de leurs enfants.

- **Structures d'accueil des jeunes enfants**

Structures d'accueil des jeunes enfants au 31 décembre 2009 (hors écoles maternelles)

Structures d'accueil	Nombre de structures	Nombre de places	Nombre de places rapporté au nombre d'enfants de la classe d'âge
Crèches collectives	1 947	85 871	3,7 % (0 - 3 ans)
<i>dont crèches parentales</i>	<i>157</i>	<i>2 411</i>	<i>0,1 % (0 - 3 ans)</i>
Jardins d'enfants	227	8 064	0,2 % (2 - 6 ans)
Haltes-garderies	1 933	32 062	0,6 % (0 - 6 ans)
Structures multi-accueil	5 702	- type collectif 166 364 - type familial 10 373	7,1 % (collectif) (0- 3 ans) 0,2 % (familial) (0 - 6 ans)
Total accueil collectif (hors accueil familial)	9 809	292 361	5,4 % (0 - 6 ans)
Services d'accueil familial	756	50 004	0,9 % (0 - 6 ans)
Total établissements	10 565	352 738	6,5 % (0 - 6 ans)

	Nombre d'assistante maternelles agréées en activité au 31/12/2009	Capacité d'accueil théorique	Capacité d'accueil théorique rapportée au nombre d'enfants de la classe d'âge
Assistantes maternelles en activité	290 569	817 062	15,2 % (0 - 6 ans)

Champ : France métropolitaine.

Notes

- *Le pourcentage des enfants pris en charge doit être utilisé avec précaution : d'une part, un même enfant peut être pris en charge par plusieurs de ces structures ; d'autre part, le nombre de places indiquées ici n'est pas le nombre d'enfants réellement accueillis, mais correspond aux capacités autorisées rapportées : au nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2009 (2 337 477) ; au nombre d'enfants de 0 à 6 ans au 31/12/2009 (5 389 144) ; au nombre d'enfants de 2 à 6 ans au 31/12/2009 (3 809 220).*

- *Les crèches collectives accueillent des enfants de moins de trois ans.*

- *Crèches parentales : appelées « établissements à gestion parentale » depuis le décret du 1er août 2000 : il s'agit d'établissements constitués en association avec les parents qui sont à l'initiative de sa création et qui assurent sa gestion. Ils participent à l'accueil des enfants aux côtés des professionnels (nombre de places limité à 20) et accueillent des moins de trois ans.*

- *Services d'accueil familial ou crèches familiales : regroupent des assistantes maternelles agréées qui accueillent chacune de 1 à 4 enfants à leur domicile sous la direction d'une puéricultrice, d'un médecin ou d'un éducateur de jeunes enfants. Accueil des 0 à 6 ans mais la distinction par âge n'est pas connue.*

- *Jardins d'enfants : structures alternatives à l'école maternelle ouvertes aux enfants de 2 à 6 ans.*

- *Haltes-garderies : établissements d'accueil occasionnel ou à temps partiel des enfants de moins de six ans.*

- *Structures multi-accueil : établissements qui peuvent associer un accueil régulier et occasionnel, familial ou collectif.*

- *Assistantes maternelles en activité : il s'agit des assistantes maternelles agréées par le Conseil Général et effectivement en activité. Elles accueillent des enfants à la journée de 0 à 6 ans, mais généralement de 0 à 3 ans. La capacité d'accueil correspond au nombre d'enfants couvert par les agréments de ces assistantes maternelles, au maximum quatre enfants chacune. Ces assistantes maternelles n'accueillent pas forcément autant d'enfants qu'elles y sont autorisées ; le nombre d'enfants réellement pris en charge n'est pas connu.*

Sources : Drees (enquête PMI 2009), Insee (estimations de population -résultats provisoires arrêtés fin 2010-), Ircem (assistantes maternelles en activité).

En prenant en compte les assistantes maternelles en activité, le potentiel global d'accueil est d'environ 21,7 places d'accueil pour 100 jeunes enfants âgés de 0 à 6 ans. Toutefois, si l'on ne considère que les enfants de moins de trois ans, les différents modes d'accueil existants offrent 50,0 places pour 100 enfants.

Proportion d'enfants de moins de 3 ans confiés à un mode d'accueil « formel » à titre principal

	2002	2007
Part des enfants de moins de 3 ans gardés principalement dans un mode d'accueil formel *	22 %	28 %

** Accueil collectif (hors jardin d'enfants), crèches familiales, assistantes maternelles salariées de particuliers*

Note : le mode d'accueil à titre principal est le mode d'accueil dans lequel l'enfant passe le plus de temps du lundi au vendredi entre 8h et 19h.

Champ : France métropolitaine

Sources : enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2002 et 2007, DREES, calculs DREES.

Exploiter les politiques de création d'emploi

- Croissance de l'emploi

	Niveau en fin d'année (en milliers)	Glissement annuel en fin d'année (en milliers)						Glissement annuel en fin d'année (en %)					
	2011	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Emploi total, dont :	26 311	311	351	-149	-225	123	45	1,2	1,3	-0,6	-0,9	0,5	0,2
Salariés agricoles	211	-5	-12	-10	-2	-4	-10	-2,0	-4,9	-4,0	-0,8	-1,6	-4,5
Emploi salarié du secteur marchand non agricole	16 103	194	271	-187	-273	102	67	1,2	1,7	-1,1	-1,7	0,6	0,4
Industrie	3 296	-60	-44	-78	-166	-61	-2	-1,6	-1,2	-2,2	-4,7	-1,8	-0,1
Construction	1 438	61	60	10	-39	-13	-12	4,4	4,2	0,7	-2,6	-0,9	-0,8
Tertiaire marchand	11 370	193	255	-119	-67	176	81	1,8	2,3	-1,1	-0,6	1,6	0,7
<i>dont intérim</i>	569	16	26	-135	-19	97	-22	2,7	4,2	-20,8	-3,6	19,6	-3,7
Emploi salarié tertiaire non marchand	7 609	100	73	32	44	19	-18	1,4	1,0	0,4	0,6	0,3	-0,2
Emploi non salarié	2 388	22	19	16	5	6	6	0,9	0,8	0,7	0,2	0,2	0,2
Emploi concurrentiel	18 033	229	305	-153	-224	148	80	1,3	1,7	-0,8	-1,2	0,8	0,4

Lecture : fin 2011, l'emploi salarié dans l'industrie s'élève à 3 296 000, en baisse 2 000 par rapport à fin 2010, soit une baisse de 0,1 % en un an.

Concepts : synthèse de sources administratives sur l'emploi ; l'emploi concurrentiel est constitué de l'emploi salarié des secteurs marchands non agricole et de la partie privé de l'emploi salarié tertiaire non marchand.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations d'emploi pour les années 2006 à 2010 et pour l'emploi salarié des établissements privés hors agriculture en 2011 ; prévision d'emploi pour l'année 2011, secteur salarié agricole, secteur public et emploi non salarié.

En 2006 et 2007, les créations nettes d'emploi ont été nombreuses, dépassant 300 000 chacune des deux années. Au cours de ces deux années, l'emploi salarié agricole et industriel se sont tendanciellément repliés. Dans la construction et dans l'intérim, les créations d'emploi ont été soutenues, supérieures à 4 % par an en moyenne pour la construction et proche de 3,5 % pour l'emploi intérimaire. Dans le tertiaire (y compris intérim), la croissance a été moins rapide, atteignant, au cours de l'année 2007, 2,3 %. L'emploi non salarié a également progressé de près de 1 % par an sur cette période.

Avec la forte dégradation de la situation économique, l'emploi s'est contracté à partir du 2^{ème} trimestre 2008, l'emploi total s'est contracté de 153 000 postes en 2008 et de 224 000 en 2009. C'est dans l'intérim et l'industrie que le recul de l'emploi a été le plus fort : respectivement -154 000 et -254 000 postes en cumulé sur ces deux années.

L'emploi total est reparti à la hausse à partir du 4^e trimestre 2009 : 123 000 postes ont été créés en 2010, puis 116 000 au premier semestre 2011. L'emploi s'est ensuite replié de -70 000 au cours du second semestre 2011. Après avoir fortement rebondi en 2010 (+ 97 000 postes), l'emploi intérimaire a ralenti au premier semestre 2010 puis s'est nettement contracté au second (-22 000 postes sur l'année). En 2011, l'emploi salarié n'a progressé que dans le tertiaire marchand (+0,7 %) malgré le recul de l'intérim, ce qui a permis de compenser les pertes dans la construction (-12 000), l'industrie (-2 000) et le tertiaire non marchand (-18 000).

Assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

- Écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes

en pourcentage

Année	20-64 ans			20-24 ans			25-54 ans			55-64 ans		
	Hommes	Femmes	Écarts									
2003	76,1	63,5	12,6	55,1	47,6	7,5	87,7	73,3	14,4	40,9	33,3	7,6
2004	75,8	63,5	12,2	54,9	46,5	8,5	87,6	73,7	13,9	41,6	34,2	7,5
2005	75,3	63,7	11,6	53,6	45,6	8,0	87,6	74,0	13,6	41,5	35,7	5,7
2006	74,9	63,8	11,1	53,5	44,6	8,9	87,8	74,7	13,1	40,5	35,8	4,7
2007	75,0	64,8	10,2	53,7	47,4	6,3	88,2	76,0	12,2	40,5	36,0	4,5
2008	75,5	65,5	10,0	54,3	47,8	6,6	89,1	77,2	12,0	40,6	35,9	4,7
2009	74,1	64,9	9,2	52,0	47,4	4,6	87,6	76,6	11,0	41,5	36,6	4,9
2010	73,7	64,7	9,0	52,0	45,4	6,6	87,1	76,6	10,5	42,1	37,4	4,7
2011	73,8	64,6	9,2	52,5	44,4	8,1	86,7	76,2	10,5	44,0	39,0	5,0

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires.

En 2011, l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes de 20 à 64 ans est de 9,2 points (73,8 % contre 64,6 %). Cet écart était de 12,6 points en 2003. Avec la poursuite du développement de l'activité féminine, le taux d'emploi des femmes s'est globalement rapproché de celui des hommes. De plus, de 2008 à 2009 le taux d'emploi des hommes a reculé (-1,4 point) de façon beaucoup plus prononcée que celui des femmes (-0,6 point), les hommes étant plus présents dans les secteurs les plus touchés par la crise (l'industrie, la construction et l'intérim). Ensuite, entre 2009 et 2011, les évolutions ont été parallèles, le taux d'emploi des 20-64 ans baissant de 0,3 point, pour les hommes, comme pour les femmes.

- Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

*Rapport du salaire net des femmes sur le salaire net des hommes, toutes durées de travail
(salaire mensuel médian)*

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
F/H	0,80	0,80	0,79	0,80	0,81	0,82	0,82	0,81	0,81	0,81	0,81	0,81

Champ : ensemble des salariés des ménages de France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares; données 2011 provisoires.

*Rapport du salaire net des femmes sur le salaire net des hommes, salariés à temps complet
(salaire mensuel médian)*

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
F TC/H TC	0,91	0,90	0,88	0,88	0,90	0,90	0,89	0,90	0,89	0,88	0,88	0,89

Champ : salariés à temps complet des ménages de France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares; données 2011 provisoires.

*Rapport du salaire horaire net des femmes sur le salaire horaire net des hommes, toutes durées du travail
(salaire horaire médian)*

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
F/H	0,89	0,89	0,89	0,89	0,89	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90

Champ : ensemble des salariés des ménages de France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares; données 2011 provisoires.

Depuis 2000, les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont quasi-constants : le salaire mensuel net médian des femmes est inférieur de 19 % à celui des hommes, sous l'effet, notamment, du temps partiel plus fréquent parmi les femmes. L'écart est plus faible pour les salariés à temps complet (11 %) et en termes de salaire horaire (10%).

Accroître l'offre de compétences, la productivité et la formation tout au long de la vie

- Formation tout au long de la vie

*Taux d'accès trimestriel des personnes de 25 à 64 ans
à la formation (toutes formations)*

en pourcentage

	2010			2011		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
25-34 ans	10,2	9,6	10,8	10,8	10,3	11,2
35-44 ans	9,9	9,4	10,3	10,5	10,3	10,7
45-54 ans	8,1	7,6	8,6	8,5	8,1	8,8
55-64 ans	3,8	3,4	4,2	4,2	4,0	4,4
Ensemble	8,0	7,5	8,4	8,5	8,2	8,7

Note : le concept retenu pour l'accès est le fait d'avoir connu au moins une journée de formation au cours du trimestre précédent, que cette formation ait débuté ou non au cours du trimestre considéré. Les statistiques ici présentées sont clairement à distinguer du taux d'accès à la formation sur 4 semaines dans les critères retenus par l'Union européenne.

Champ : individus âgés de 25 à 64 ans, ayant terminé leurs études initiales au moins trois mois avant l'enquête et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares; données 2011 provisoires.

En 2011 le taux moyen trimestriel d'accès à la formation des personnes de 25 à 64 ans s'élève à 8,5 %. Il est en légère hausse par rapport à 2010 (8,0 %). L'accès à la formation reste très différencié selon l'âge : plus élevé pour les jeunes, rare pour les plus âgés. Les femmes, quel que soit l'âge, déclarent également un accès à la formation plus élevé que les hommes.

*Taux d'accès trimestriel des salariés de 25 à 64 ans
aux formations à but professionnel*

en pourcentage

	2010			2011		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Cadres	13,2	12,2	14,8	13,3	12,6	14,4
Professions	11,8	10,7	13,0	12,5	11,5	13,5
Employés	7,6	8,8	7,2	8,2	10,1	7,7
Ouvriers	4,9	5,0	4,6	5,3	5,7	4,0
Ensemble	9,1	8,7	9,6	9,7	9,4	10,0

Note : le concept retenu pour l'accès est le fait d'avoir connu au moins une journée de formation au cours du trimestre précédent, que cette formation ait débuté ou non au cours du trimestre considéré. Les statistiques ici présentées sont clairement à distinguer du taux d'accès à la formation sur 4 semaines dans les critères retenus par l'Union européenne.

Champ : salariés âgés de 25 à 64 ans, hors agriculteurs, artisans, chefs d'entreprise et chômeurs n'ayant jamais travaillé, ayant terminé leurs études initiales au moins trois mois avant l'enquête et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires.

En moyenne sur l'année 2011, 9,7 % des salariés de 25 à 64 ans ont suivi chaque trimestre une formation à but professionnel. Ce taux augmente légèrement par rapport à 2010 (9,1 %). Les ouvriers y accèdent deux à trois fois moins souvent que les cadres ou les professions intermédiaires. Les femmes accèdent globalement plus souvent à la formation que les hommes. Cependant, si les femmes cadres et professions intermédiaires se forment plus souvent que leurs homologues masculins, ce n'est pas le cas pour les employées et ouvrières.

Taux d'accès trimestriel des personnes de 25 à 64 ans
à la formation (toutes formations) par statut d'activité

en pourcentage

	2010			2011		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Actif occupé	9,3	8,6	10,1	9,9	9,4	10,5
Chômeur (BIT)	6,9	5,6	8,2	7,1	5,8	8,3
Inactif	3,8	3,1	4,3	3,9	3,3	4,4
Ensemble	8,0	7,5	8,4	8,5	8,2	8,7

Note : le concept retenu pour l'accès est le fait d'avoir connu au moins une journée de formation dans le trimestre précédent, que cette formation ait débuté ou non au cours du trimestre considéré. Les statistiques ici présentées sont clairement à distinguer du taux d'accès à la formation sur 4 semaines dans les critères retenus par l'Union européenne.

Champ : salariés âgés de 25 à 64 ans, ayant terminé leurs études initiales au moins trois mois avant l'enquête et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires

En 2011 le taux moyen trimestriel d'accès à la formation des chômeurs s'élève à 7,1 %. Il est en légère hausse par rapport à 2010 (6,9 %). Les femmes accèdent plus souvent à des formations quel que soit leur statut d'activité, mais c'est parmi les chômeurs que l'écart est le plus marqué.

- **Évolution de la productivité du travail**

croissance annuelle moyenne en %

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Productivité (par tête)											
Ensemble de l'économie	0,8	0,2	0,3	0,6	2,6	1,0	1,4	1,0	-0,4	-1,3	1,2
Secteur principalement marchand non agricole	1,2	-0,2	0,3	1,4	2,4	1,4	1,5	0,9	-0,7	-1,6	1,8
Productivité (horaire)											
Ensemble de l'économie	3,3	0,8	2,9	0,8	0,7	1,4	2,9	0,5	-1,5	0,1	1,6
Secteur principalement marchand non agricole	3,8	0,3	2,3	1,8	0,7	1,7	3,0	0,3	-1,8	-0,1	2,2
Activité											
Valeur ajoutée totale	3,4	1,7	0,9	0,7	2,7	1,7	2,5	2,4	0,1	-2,4	1,3
Secteur principalement marchand non agricole	4,7	2,0	0,9	1,3	2,5	2,1	2,8	2,9	-0,2	-3,6	1,8
Emploi											
Emploi total	2,6	1,5	0,5	0,1	0,1	0,7	1,1	1,4	0,5	-1,2	0,2
Secteur principalement marchand non agricole	3,5	2,2	0,7	-0,1	0,1	0,7	1,2	1,9	0,5	-2,0	0,0
Heures travaillées											
Ensemble des heures	0,1	0,9	-2,0	-0,1	2,0	0,3	-0,4	1,9	1,6	-2,5	-0,2
Secteur principalement marchand non agricole	0,8	1,7	-1,4	-0,5	1,8	0,4	-0,2	2,6	1,6	-3,5	-0,4

Source : comptes nationaux annuels, Insee. Année de base : 2005.

En 2001, la contraction de l'activité a entraîné une baisse des gains de productivité. L'emploi s'est ajusté avec les délais usuels au ralentissement économique, si bien qu'en 2003, avec le redémarrage sensible de l'activité au second semestre la productivité par tête a rebondi. À partir de 2005, l'emploi s'est raffermi progressivement et les gains de productivité par tête s'en sont trouvés ainsi plus modérés. L'évolution de la productivité horaire se distingue certaines années de celle de la productivité par tête. En particulier en 2002, la forte croissance de la productivité horaire s'explique en partie par la diminution du nombre d'heures travaillées enregistrée dans le cadre de la politique de réduction de la durée légale du travail.

En 2007, l'emploi s'est révélé plus dynamique qu'attendu aux vues de la croissance, induisant ainsi une baisse des gains de productivité par tête. En 2008 et 2009, conséquence de la dégradation de la conjoncture, la productivité par tête a reculé mais plus fortement que ce qui a été observé sur le passé. En 2010, la hausse de l'activité conjuguée à une reprise plus progressive de l'emploi a entraîné un redressement modéré de la productivité par tête. La diminution du nombre d'heures travaillées liée au recours au dispositif de chômage partiel de la part des entreprises françaises peut expliquer la relative stabilité de la productivité horaire en 2009.

Améliorer le système d'éducation et de formation

- Niveaux de formation des jeunes de 20 à 24 ans

Diplôme le plus élevé et classe atteinte par les jeunes âgés de 20 à 24 ans

en pourcentage

Diplôme le plus élevé, classe atteinte	CITE *	NF **	2000			2010		
			Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Total Diplômés de l'enseignement supérieur, du Baccalauréat, des BEP, CAP et équivalents	3-5		81,8	80,2	83,4	83,2	80,2	86,2
<i>Diplômés de l'enseignement supérieur, d'un Baccalauréat, ou d'un équivalent</i>	3-5	I-IV	62,2	57,2	67,0	67,1	61,6	72,6
<i>Diplômés d'un CAP ou d'un BEP</i>	3C	V	19,6	23,0	16,4	16,1	18,6	13,6
Total diplômés du Brevet et sans aucun diplôme	0-2		18,2	19,8	16,6	16,8	19,8	13,8
<i>Ont étudié jusqu'à la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire mais n'ont pas obtenu le diplôme (échecs aux examens)</i>	2		10,4	11,9	9,0	8,3	10,2	6,4
<i>dont : terminale d'un baccalauréat ou d'un équivalent</i>	2	IV	4,6	4,7	4,6	4,0	4,5	3,5
<i>dont : terminale de CAP ou BEP</i>	2	V	5,8	7,2	4,4	4,3	5,7	2,9
<i>Ont arrêté leurs études avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire</i>	0-2		7,8	7,9	7,6	8,5	9,6	7,4
<i>dont : seconde ou première générale ou technologique</i>	2	V	1,2	1,3	1,0	1,7	2,0	1,4
<i>dont : sans étude, premier cycle de l'enseignement secondaire, Première année de CAP ou BEP</i>	0-2	Vbis - VI	6,6	6,6	6,6	6,8	7,6	6,0
Ensemble			100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* « Niveaux » de la Classification Internationale Type de l'Éducation (en anglais ISCED), utilisée pour les comparaisons entre pays et les indicateurs communautaires.

** « Niveaux » de la classification française interministérielle des Niveaux de Formation de 1969.

Lecture : en 2010, 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, un baccalauréat, un BEP ou un CAP.

Champ : jeunes âgés de 20 à 24 ans (à la date de l'enquête) appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement DEPP ; pondération septembre 2011 pour 2010.

En 2010, 67 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, un baccalauréat ou un titre équivalent et 16% des jeunes un brevet d'études professionnelles (BEP), en voie de disparition, ou un Certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Au total, 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent posséder, au minimum, un diplôme validant la réussite d'un enseignement secondaire de second cycle (d'au moins deux ans). Cette proportion est quasiment inchangée depuis 2000.

Les jeunes femmes possèdent plus souvent un diplôme attestant de la réussite d'un second cycle (86 %), que les jeunes hommes (80 %). Elles sont davantage diplômées du baccalauréat que leurs homologues, qui arrêtent plus fréquemment leurs études après un BEP ou CAP.

A contrario, 17 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'ont pas obtenu de diplôme plus élevé que le brevet à l'issue de leur formation initiale. Cette proportion est stable depuis 2000.

Ces jeunes se partagent en deux groupes aux scolarités et formations différentes. Le premier groupe (8 % du groupe d'âges) a étudié jusqu'en année terminale d'un enseignement secondaire de second cycle, mais n'a pas obtenu le diplôme attestant de l'acquisition des connaissances. Le second groupe, de même ampleur, n'a pas eu accès à l'année terminale d'un enseignement secondaire de second cycle. A l'intérieur de ce second groupe peuvent être isolés 6,8 % des jeunes situés par la classification française de 1969 aux niveaux Vbis et VI. Ceux-ci n'ont pas eu accès à un enseignement ou une formation de « niveau CAP » (niveau V), niveau longtemps considéré comme minimal par les pouvoirs publics français.

- **Niveaux de formation des personnes de 20 à 64 ans en 2010**

Proportions de diplômés de l'enseignement secondaire du second cycle et de l'enseignement supérieur (CITE 3 et supérieur), selon le groupe d'âges et le genre (20 à 64 ans)

	Hommes	Femmes	Ensemble
20-24	80,2	86,2	83,2
25-29	81,5	85,2	83,3
30-34	83,8	84,6	84,2
35-44	76,7	77,5	77,1
45-54	68,6	65,1	66,8
55-64	60,1	51,4	55,6
Ensemble	72,9	71,3	72,1

Lecture : en 2010, 80 % des jeunes hommes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, un baccalauréat, un BEP, ou un CAP, 82% de ceux de 25 à 29 ans et 84% de ceux de 30 à 34 ans.

Champ : population âgée de 20 à 64 ans (à la date de l'enquête) appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement DEPP ; pondération septembre 2011.

La proportion de diplômés d'un enseignement supérieur ou secondaire de second cycle est de 83 % parmi les trois groupes d'âges 20-24, 25-29 et 30-34 ans. Ces groupes d'âges ont eu davantage d'opportunités d'étudier et de réussir leurs études que leurs aînés. Dans l'ensemble, la population française étudie et obtient des diplômes aux âges jeunes, « en formation initiale ». Parmi les jeunes femmes, les différences entre âges reflètent des différences d'opportunités aux âges jeunes. Toutefois, les proportions d'hommes déclarant un diplôme de second cycle, au moins égal à un CAP, sont légèrement supérieures entre 30 et 34 ans que plus jeunes.

- **Jeunes interrompant leurs études à un faible niveau de formation**

Pour 100 interruptions des études secondaires

Classe d'inscription	NF *	2000	2003	2007	2008	2009
Total des élèves parvenus en Terminale d'un second cycle du secondaire		90,6	91,2	92,3	92,5	92,4
<i>Terminales de Baccalauréat et équivalents</i>	IV	66,9	68,5	70,1	70,0	71,5
<i>Terminales de CAP ou BEP **</i>	V	23,7	22,7	22,2	22,5	20,9
Total des élèves sortis de formation avant la fin d'un second cycle du secondaire		9,4	8,8	7,7	7,5	7,6
<i>Fin de 2^{nde} ou 1^{ères} générales et technologiques, fin de 2^{nde} professionnelle</i>	V	2,4	2,3	2,1	1,8	2,5
<i>1^{er} cycle, 1^{ère} année CAP/BEP (sans qualification)</i>	VI-Vbis	7,0	6,5	5,6	5,7	5,1
Total des élèves interrompant pour la première fois des études secondaires		100	100	100	100	100

Lecture : sur 100 jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 2008, 7,6 n'ont pas atteint l'année terminale d'un second cycle de l'enseignement secondaire.

** Poste de la classification française des Niveaux de Formation de 1969.*

*** Comprend 1 à 3% (de la cohorte) sortie des premières années de baccalauréat et brevet professionnel.*

Champ : France métropolitaine - Premières interruptions des études secondaires. Sont exclus les jeunes qui ne commencent pas l'enseignement secondaire (moins d'1 % d'une classe d'âge).

Source : statistiques scolaires (synthèse des origines scolaires et géographiques des élèves et apprentis inscrits dans les collèges, lycées, lycées agricoles et centres de formation d'apprentis), MEN/MESR-DEPP.

En 2009, les synthèses d'inscriptions de l'enseignement secondaire chiffrent à 7,6 % le pourcentage d'arrêts d'études avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire. Ces arrêts d'études ont lieu après une inscription en classe de seconde ou première générale ou technologique dans 2,5 % des cas et après une inscription en classes de premier cycle, de première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou de première année de brevet d'études professionnelles (BEP) dans 5,1 % des cas. *A contrario*, 92,4 % des jeunes qui arrêtent pour la première fois l'enseignement secondaire ont pu étudier jusqu'à la fin d'un second cycle, fût-il de deux ans.

- **Dépenses publiques d'éducation**

Dépense intérieure d'éducation et part de la dépense publique d'éducation (1980 – 2010)

	1980	1990	2000	2009	2010
Dépense Intérieure d'Éducation (France métro + Dom) *					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	68,0	104,9	132,5	134,8
aux prix 2010 (en milliards d'euros)	72,1	93,6	125,8	133,6	134,8
DIE/PIB (en %)	6,4 %	6,6 %	7,3 %	7,0 %	7,0 %
DIE/habitant aux prix 2010 (en euros)	1 340	1 610	2 070	2 060	2 080
Dépense moyenne par élève *					
aux prix courants (en euros)	1 760	4 030	6 200	8 020	8 150
aux prix 2010 (en euros)	4 460	5 540	7 430	8 090	8 150
Structure du financement initial (en %) **					
Dépense publique d'éducation	83,7	82,9	87,2	85,6	85,6
<i>État</i>	69,1	63,7	65,2	59,1	59,4
<i>dont MENJVA-MESR.</i>	60,9	56,5	57,4	54,0	54,4
<i>Collectivités territoriales</i>	14,2	18,5	19,9	24,8	24,6
<i>Autres administrations publiques et CAF</i>	0,4	0,7	2,1	1,7	1,6
Entreprises	5,5	5,9	5,4	6,6	6,5
Ménages	10,8	11,2	7,4	7,8	7,9
Total dépense publique d'éducation / PIB (en %)	5,4	5,5	6,4	6,0	6,0

* La dépense intérieure d'éducation (DIE) est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. Celle-ci a été revue récemment pour l'ensemble de la période du fait de ruptures de série en 1999 et 2006. A partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État ; les charges sociales, en particulier, sont mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Pour plus de précision, se reporter à l'édition 2011 de L'état de l'école (<http://www.education.gouv.fr/cid57102/l-etat-de-l-ecole-30-indicateurs-sur-le-systeme-educatif-francais.html>).

** Financement initial : financement à la charge effective de chacun des agents (avant prise en compte des transferts existant entre les différents agents économiques).

Source : DEPP/MENJVA-MESR ; Les montants des dépenses de l'année 2010 sont des montants provisoires.

La dépense intérieure d'éducation (DIE) représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à accompagner la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

En 2010, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 134,8 milliards d'euros, soit 7,0 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 2 080 euros par habitant, ou 8 150 euros par élève ou étudiant.

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe, avec une part de 6,0% en 2008, légèrement au dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,9%), en deçà des États-Unis et de la Suède mais nettement au dessus de l'Espagne, de l'Italie ou du Japon.

- **Jeunes ni en emploi, ni en formation (NEET)**

Part des jeunes ni en études initiales, ni en emploi (taux de NEET)

en pourcentage

	15-24 ans			15-19 ans			20-24 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2004	10,8	10,1	11,5	5,2	5,8	4,5	16,5	14,5	18,4
2005	11,1	10,3	11,9	5,8	6,1	5,6	16,5	14,8	18,2
2006	11,2	10,2	12,2	6,2	6,3	6,0	16,4	14,4	18,3
2007	10,5	9,9	11,2	5,5	6,1	4,8	15,8	13,9	17,6
2008	10,5	10,3	10,6	5,3	6,0	4,7	15,6	14,7	16,5
2009	12,7	13,1	12,3	6,6	7,3	6,0	18,7	19,0	18,3
2010	12,7	12,6	12,7	6,5	7,2	5,7	18,6	17,9	19,2
2011	12,2	11,8	12,6	6,2	7,0	5,5	17,9	16,5	19,3

Concepts : emploi au sens du BIT, études initiales = étude scolaires ou universitaires sans interruption de plus d'un an, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquête Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2011 provisoires.

En 2011, 12,2 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans ne sont ni en formation initiale ni en emploi (NEET) : 6,2 % des 15-19 ans et 17,9 % des 20-24 ans, ces derniers étant moins souvent en formation initiale que les plus jeunes. Avec la crise, la proportion de jeunes de 15-24 ans en NEET a augmenté de 2,2 points entre 2008 et 2009 ; elle a ensuite diminué de 0,5 point entre 2009 et 2011.

Mécanisme de fixation des salaires et évolution du coût du travail

- *Évolution des taux de cotisations sociales*

Salarié rémunéré au Smic, base 35 h. - secteurs marchands non agricoles

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SMIC brut mensuel 35 heures (en euros)	1011	1036	1091	1154	1218	1254	1280	1321	1338	1344	1365	1398
En points de cotisations (par rapport au salaire brut)												
Taux de cotisations sociales salariés (a)	20,9%	20,9%	20,9%	21,2%	21,4%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%	21,6%
Réduction des cotisations employeurs en % du salaire brut	26,0% ¹	26,0% ¹	26,0% ²	26,0% ²	26,0%	26,0%	26,0%	26,6% ³	26,6%	26,6%	26,6%	26,6%
Taux de cotisations employeurs après allègements (b)	19,1%	19,5%	19,5%	20,2%	20,4%	20,4%	20,3%	19,8%	19,8%	20,0%	20,1%	20,0%
Total des cotisations sociales (a+b)	40,0%	40,4%	40,4%	41,4%	41,8%	41,9%	41,7%	41,2%	41,3%	41,5%	41,6%	41,6%
Total hors retraite complémentaire	30,5%	30,9%	30,9%	31,9%	32,3%	32,4%	32,2%	31,7%	31,8%	32,0%	32,1%	32,1%
En points de coût du travail												
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	33,6%	33,8%	33,8%	34,4%	34,7%	34,8%	34,7%	34,4%	34,5%	34,6%	34,6%	34,6%

Les taux de cotisations sont calculés au 1^{er} janvier, le niveau du Smic est celui après revalorisation au 1er juillet de l'année avant 2010, et après revalorisation au 1^{er} janvier à partir de 2010.

Notes

- 1. 18,2% dans les entreprises non passées à 35 heures.*
 - 2. Entre 2003 et 2005, en même temps que le Smic et les garanties mensuelles de rémunération (GMR) convergeaient, l'allègement au niveau du Smic a été progressivement porté à 26,0% dans toutes les entreprises en même temps ; dans les entreprises restées à 39 heures, il était de 20,8% en 2003 et 23,5% en 2004.*
 - 3. Depuis le 1^{er} juillet 2007, le taux d'allègement au Smic a été porté de 26% à 28,1% dans les entreprises de moins de 20 salariés, concernant 30 % des salariés rémunérés au Smic environ.*
- Lecture : En 2008, un salarié rémunéré au Smic horaire sur la base de 35 heures hebdomadaires, supporte un taux de cotisations salariales égal à 21,5% de son salaire brut. Son employeur supporte un taux de cotisations effectif de 19,8% du salaire brut : son taux de cotisations de droit commun est sujet à un allègement général de 26,0% pour une entreprise de 20 salariés et plus, et de 28,1% sinon, soit 26,6% en moyenne pour l'ensemble des employeurs.*

Source : ministère de l'Économie et des Finances, Direction Générale du Trésor.

Salarié rémunéré au salaire moyen - secteurs marchands non agricoles

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Salaires moyen brut mensuel (en euros)	2136	2206	2266	2354	2433	2521	2586	2663	2693	2754	2825	2885
En points de cotisations (par rapport au salaire brut)												
Taux de cotisations salariés ¹	20,90%	20,90%	20,90%	21,20%	21,40%	21,50%	21,50%	21,50%	21,50%	21,50%	21,50%	21,60%
Taux de cotisations employeurs ^{1,2}	45,10%	45,50%	45,50%	46,20%	46,40%	46,40%	46,30%	46,40%	46,40%	46,60%	46,70%	46,60%
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	66,00%	66,40%	66,40%	67,40%	67,80%	67,90%	67,70%	67,80%	67,90%	68,10%	68,20%	68,20%
En points de coût du travail												
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	45,50%	45,60%	45,60%	46,10%	46,30%	46,40%	46,30%	46,30%	46,40%	46,40%	46,50%	46,50%

Les taux de cotisations sont calculés au 1^{er} janvier. Le niveau du salaire correspond au salaire brut (moyenne annuelle, équivalent temps plein).

Notes

1. Taux de droit commun au niveau du plafond de la sécurité sociale.

2. Entre 2000 et 2002, il existait une réduction de charges forfaitaire pour les entreprises passées aux 35h correspondant à un taux de réduction de 2,3% au niveau du salaire moyen brut mensuel.

Source : Ministère de l'Économie et des Finances, Direction Générale du Trésor

Depuis le 1^{er} juillet 2005, les allègements de cotisations sociales employeurs, dont la montée en charge accompagnait le processus de convergence du Smic et des garanties mensuelles de rémunération (GMR) mises en place à l'occasion du passage aux 35 heures, sont unifiés. Ils sont désormais indépendants de la durée du travail pratiquée par l'entreprise : tout employeur bénéficie d'un allègement de 26% de ses cotisations sociales au niveau du Smic (28,1% dans les entreprises de moins de 20 salariés depuis le 1^{er} juillet 2007).

Les cotisations salariales ont légèrement diminué en 2009, suite à la réduction de 0,05 point du fonds de garantie des salaires, passant de 0,15 % à 0,10 %.

Les modifications de cotisations sociales intervenues entre 2009 et 2012 sont les suivantes :

Entre 2009 et 2010

- Le taux du fonds de garantie des salaires (cotisation employeur) est appelé à 0,4 % au lieu de 0,2 % depuis le 1^{er} octobre 2009.
- Le forfait social (pas sur les salaires, mais sur l'épargne salariale par exemple) est passé de 2 à 4 %.

Entre 2010 et 2011

- L'assiette de la CSG et de la CRDS sur les salaires reste de 97 % du salaire pour la partie du salaire inférieure à 4 plafonds de la sécurité sociale, mais passe à 100 % au-delà. (Article L136-2 du code de la sécurité sociale).
- À partir du 1^{er} janvier 2011, le taux de cotisation des employeurs au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles a été relevé de 0,1 point.
- Les cotisations sociales pour le financement de l'Apec (ne concernent que les cadres) ne s'appliquent plus seulement aux revenus situés entre 1 et 4 plafonds de la sécurité sociale, mais à l'ensemble des revenus inférieurs à 4 plafonds de la sécurité sociale.
- Les cotisations patronales au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), qui finance une partie des allocations logement, sont modifiées. Le taux spécifique aux entreprises de 20 salariés et plus passe à 0,4 % en dessous du plafond et 0,5 % au-dessus. Auparavant, le taux était de 0,4 % sur l'ensemble du salaire.
- En 2011, l'annualisation des allègements généraux de charges sur les bas salaires conduit à réduire le taux d'allègement en introduisant dans son calcul les éléments variables de rémunération au cours de l'année.

Entre 2011 et 2012

- L'assiette de la CSG et de la CRDS sur les salaires est de 98,25 % du salaire (contre 97 % en 2011) pour la partie du salaire inférieure à 4 plafonds de la sécurité sociale, et reste à 100 % au-delà. (Article L136-2 du code de la sécurité sociale).
- À partir du 1^{er} avril 2011, le taux de cotisation des entreprises à l'AGS (régime de garantie des salaires) a baissé : il est passé de 0,40 % à 0,30 % des salaires.

- Taux moyen de taxation par tranche de revenus salariaux

Part de SMIC	Salaire brut mensuel du ménage (en €)	Taux moyen de taxation (hors RSA activité) ménage non éligible ou n'ayant pas recours au RSA activité* en 2012 (en %)			Taux moyen de taxation (y compris RSA activité) ménage éligible et ayant recours au RSA activité** en 2012 (en %)		
		Célibataire sans enfant	Couple sans enfant mono-actif	Couple avec deux enfants mono-actif	Célibataire sans enfant	Couple sans enfant mono-actif	Couple avec deux enfants mono-actif
0,5	699	12,8	11,8	11,0	-8,3	-26,8	-26,8
1	1 398	17,3	16,3	15,9	17,4	8,6	-0,7
1,5	2 098	26,3	21,5	21,1	26,3	17,7	16,6
2	2 797	27,6	23,3	21,8	27,6	23,3	20,4
2,5	3 496	29,7	25,1	22,8	29,7	25,1	22,8
3	4 195	31,7	25,9	23,3	31,7	25,9	23,3
4	5 593	34,2	27,0	25,0	34,2	27,0	25,0
5	6 992	35,7	29,1	26,0	35,7	29,1	26,0
6	8 390	37,0	31,2	26,7	37,0	31,2	26,7
7	9 789	38,8	32,7	28,7	38,8	32,7	28,7
8	11 187	40,2	33,9	30,4	40,2	33,9	30,4
9	12 585	41,2	34,7	31,6	41,2	34,7	31,6
10	13 984	41,8	35,1	32,3	41,8	35,1	32,3
13	18 179	43,9	37,8	35,6	43,9	37,8	35,6
15	20 976	44,9	39,6	37,7	44,9	39,6	37,7

* Taux moyen de taxation (hors RSA activité) = (cotisations salariales + impôt sur le revenu (y compris PPE) + CSG+ CRDS)/ salaire brut. Pour le calcul de ce taux, le ménage est supposé ne pas être éligible au RSA (jeune de moins de 25 ans sans charge de famille par exemple) ou ne pas y recourir.

** Taux moyen de taxation (y compris RSA activité) = (cotisations salariales + impôt sur le revenu (y compris PPE articulée avec RSA) + CSG + CRDS – RSA activité)/ salaire brut. Pour le calcul de ce taux, le ménage est supposé être éligible et recourir au RSA.

Notes : le calcul des taux de taxation ne tient pas compte des avantages fiscaux dont peuvent bénéficier les ménages, au titre par exemple des emplois familiaux, ni des prestations (hors RSA activité) qui pourraient éventuellement leur être versées (Allocations logement, prestations familiales, etc.). Au-delà d'un plafond sécurité sociale, les cotisations appliquées sont celles des cadres. Le salarié est supposé travailler dans une entreprise de plus de 20 salariés. Les enfants sont supposés être scolarisés à l'école primaire.

Lecture : en 2012, un célibataire sans enfant travaillant à mi-temps et rémunéré au SMIC (699 € brut par mois) a un taux de taxation moyen de 12,8 % s'il n'est pas éligible ou ne recourt pas au RSA, -8,3 % s'il est éligible et recourt au RSA.

Source : ministère de l'Économie et des Finances, Direction Générale du Trésor, maquette Paris, Législation en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

La mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) au 1er juin 2009 et son articulation avec la Prime Pour l'Emploi (PPE), selon un principe de non cumul (les montants de RSA activité au titre de l'année N sont déduits des montants de PPE servis l'année N+1 au titre des revenus de l'année N) ont invité à élargir la définition du taux de taxation, en y incluant le RSA activité.

Pour tenir compte du fait que le soutien du pouvoir d'achat des travailleurs modestes s'est en partie déplacé de la sphère fiscale (PPE) vers la sphère sociale (RSA), deux concepts de taux de taxation sont ici retenus :

- un taux de taxation pour un ménage qui ne serait pas éligible au RSA ou n'y recourrait pas ;

- un taux de taxation élargi au RSA activité, pour un ménage qui serait éligible et recourrait au RSA activité.

Par rapport aux taux moyens de taxation portant sur la législation 2011, on constate une augmentation des taux de taxation de quelques dixièmes de points de pourcentage, plus importante pour les bas revenus. Cela provient :

- de l'augmentation de l'assiette de la CSG et de la CRDS de 97 % à 98,25 % du salaire pour la partie inférieure à 4 plafonds de la sécurité sociale ;
- du gel du barème de l'impôt sur le revenu, tandis que le Smic a été revalorisé (la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus introduite en 2012 n'est pas due pour les niveaux de salaire présentés ici) ;
- du gel du barème de la PPE depuis 2009 ;
- de la revalorisation du RSA sur l'indice des prix à la consommation, moins dynamique que le Smic.

- **Évolution des coûts salariaux unitaires nominaux et des coûts salariaux unitaires réels du travail**

En %

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Coût salariaux unitaires nominaux	1,4	2,4	3,1	2,0	1,0	1,9	1,8	1,7	3,2	3,2	0,7	1,2
Coûts salariaux unitaires réels	-0,2	0,4	0,8	0,0	-0,7	0,0	-0,3	-0,9	0,7	2,7	-0,1	0,1

Source : Eurostat

Les couts salariaux unitaires nominaux, soit le rapport du coût horaire du travail à la productivité horaire, ont augmenté en France depuis 2000 (+25 % entre 2000 et 2011). En 2010, Le redressement de la productivité horaire a contribué à limiter la progression des coûts salariaux unitaires. En termes réels, les coûts salariaux unitaires ont été plus stables, bien qu'ils soient légèrement supérieurs en 2011 par rapport à 2000 (+3 %).

- **Évolution du salaire moyen par tête**

En %

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ensemble de l'économie	3,1	3,0	3,6	2,5	3,6	3,1	3,3	2,6	2,6	1,3	1,9	2,5
Secteur principalement marchand non agricole	3,3	2,7	3,2	2,7	3,9	3,3	3,6	2,6	3,0	1,2	2,1	2,6

Source : Insee, Comptes Nationaux Trimestriels. Glissements en moyenne annuelle.

Depuis 2007, dans un contexte d'évolution modérée du salaire minimum, la progression du salaire moyen par tête a ralenti. En 2009, la hausse du SMPT fléchit fortement (+1,2 % dans le secteur principalement marchand non agricole, après + 3,0 % en 2008). En 2010, la progression du salaire moyen par tête (+2,1 % dans le secteur principalement marchand non agricole) s'explique en partie par une moindre utilisation de certains outils de flexibilité (tel que le chômage partiel, la réduction des heures supplémentaires ou la baisse des primes).

En 2011, le SMPT du secteur marchand non agricole a progressé de 2,6% en moyenne annuelle. L'accélération par rapport à 2010 (+2,1%) est principalement due à l'augmentation de l'inflation à partir de la mi-2010 qui se répercute progressivement aux salaires nominaux, à une revalorisation annuelle du Smic au 1^{er} janvier 2011, en conséquence, plus élevée qu'en 2010 (+1,6% contre +0,5%) et aux versements importants de primes.